



**Jura:
la Constituante
et
l'avenir régional**

ligue marxiste révolutionnaire

TABLE DES MATIERES

p. 2	I	du plébiscite au nouveau canton
p. 10	II	quelle bataille pour la Constituante ?
p. 15	III	"le peuple jurassien souverain sur son territoire" ?
p. 29	IV	femmes, école : refusons l'oppression !
p. 37	annexe:	les partis ouvriers et la Constituante ; vers un Etat plus social ?

I Du plébiscite au nouveau canton

Cette première partie reprend quelques textes plus anciens de la LMR. D'abord la position publiée lors du plébiscite du 23 juin 1974. Ensuite, quelques textes au sujet des "événements de Moutier" (7 septembre 1975). Ils montrent comment les révolutionnaires ont défendu, dans le cadre de la lutte pour "l'autonomie", une position de classe indépendante de toute démagogie chauvine ou "nationaliste".

THESES SUR LA QUESTION JURASSIENNE

①

L'opération plébiscitaire lancée par le gouvernement bernois, qui devait surprendre le Rassemblement Jurassien, a permis de mettre en relief les principales tendances du mouvement séparatiste et d'ouvrir une nouvelle étape dans la "question jurassienne".

Il n'est pas inutile de situer le mouvement séparatiste jurassien (1) dans un cadre plus général, afin de mieux comprendre la nature des positions du RJ et celles que le mouvement ouvrier révolutionnaire doit défendre.

②

La Suisse, au travers de son histoire, et plus spécifiquement depuis les "révolutions bourgeoises", a connu un *processus d'intégration de diverses nations* (au sens d'une communauté de civilisation : culture, langue, etc.) La Suisse est donc un Etat de nationalités dans lequel la question nationale a été résolue de manière à peu près complète. Dans ce rapprochement des diverses nations originelles, la structure fédéraliste a facilité le processus de définition d'un dénominateur commun des intérêts des diverses bourgeoisies cantonales, dans le cadre de la centralisation étatique et de l'interpénétration des diverses nations originelles.

La question jurassienne doit être située dans ce contexte : une communauté ayant une langue et une culture propres, la communauté jurassienne s'est trouvée insérée dans un canton (Berne) dont la majorité de la population était d'origine culturelle et linguistique différente. En outre, la structure étatique (l'Etat bernois) était le représentant

privilié de la bourgeoisie bernoise sur le plan fédéral, ce qui limitait toute expression autonome des intérêts de la bourgeoisie et de la petite-bourgeoisie jurassiennes à ce niveau. A ces racines historiques, s'ajoutent, après plus de 25 ans de croissance du capitalisme suisse, le constat du sous-développement relatif (en comparaison avec d'autres régions de la Suisse) du Jura. Ceci joua un rôle dans le renforcement du mouvement séparatiste.

③

Le sous-développement régional relatif du Jura se manifeste sur divers plans. Le manque d'emplois en quantité et en diversité contraint chaque jour les habitants du Jura à "émigrer"; des travailleurs jurassiens vont vendre leur force de travail à Bienne, à Bâle, à la Chaux-de-Fonds, à Granges... Ceci confirme l'une des fonctions du sous-développement régional en système capitaliste : fournir une réserve de main-d'oeuvre pour les centres de développement économique les plus dynamiques. C'est aussi au niveau de la faible diversification de l'industrie que se manifeste une des "faiblesses majeures" de l'économie jurassienne. Ceci accroît les risques d'un chômage structurel en cas de crise accélérée du secteur horloger et de la petite mécanique. Un examen rapide du nombre de jeunes, et plus spécialement des jeunes filles, effectuant des études secondaires donne aussi une image de ce "sous-développement relatif"...

Le phénomène de développement régionalisé inégal est lié au système capitaliste lui-même. Le processus de croissance

dans une telle économie est essentiellement déterminé par l'investissement du capital à la recherche de profits plus hauts que la moyenne. Or, les facteurs déterminant ce taux de profit plus élevé ne peuvent être distribués de façon égale sur le territoire national, même si le pays est petit, et d'autant plus dans un grand pays. On peut en déduire qu'il n'y a pas de solution à la question du sous-développement régional en système capitaliste. D'ailleurs, le sous-développement relatif croissant de la Wallonie (Belgique), du Sud de l'Italie, du Pays de Galles (Angleterre), malgré tous les plans d'aide et de reconversion capitalistes, en sont la preuve la plus évidente.

④

Dans sa confrontation avec la bourgeoisie réactionnaire bernoise et son Etat, le mouvement séparatiste jurassien stimula une mise en question restreinte de l'"autorité étatique" — qui se manifesta par le développement d'un certain antimilitarisme, d'une mise en accusation de la politique de développement régional décidée par l'Etat bernois —, ainsi que par des manifestations et des productions culturelles qui, dans le climat helvétique, ébranlent quelque peu certaines normes institutionnelles.

Mais, pour faire converger ces éléments vers une claire conscience anticapitaliste, il aurait été nécessaire que le mouvement ouvrier se confronte à l'idéologie officielle du RJ, et propose systématiquement ses propres solutions aux travailleurs du Jura.

En effet, le RJ s'applique à voiler les racines réelles de la crise actuelle que connaît le Jura. Il tend à affirmer la primauté de l'adhésion au "peuple jurassien" par rapport à l'adhésion à une classe (un ouvrier jurassien aurait, selon lui, plus d'intérêts en commun avec un patron jurassien qu'avec un travailleur bernois). Il développe le respect de l'Etat bourgeois fédéral, dont il réclama pendant des années l'intervention salvatrice. Toute cette idéologie n'est évidemment pas le fruit d'un hasard. Les leaders du RJ, ainsi que la partie de la bourgeoisie qui le soutient, ont comme objectif essentiel de pouvoir disposer d'un Etat cantonal qui leur permette d'exprimer mieux leurs intérêts sur le plan fédéral, de recevoir la manne des subventions fédérales. Ils pouvaient trouver dans cet Etat cantonal non seulement un moyen d'ascension sociale, mais aussi une aide financière (subventions, commandes de travaux publics, etc.).

Dans cette perspective, les dirigeants séparatistes s'attachent à éduquer la jeunesse, les travailleurs jurassiens, dans le respect de l'Etat bourgeois; ces travailleurs qui, demain, devront payer des impôts permettant le développement de projets favorables aux industriels jurassiens; eux qui devront peut-être se confronter à la police de l'Etat cantonal jurassien, parce qu'ils manifesteront...

Le mouvement ouvrier traditionnel jurassien (du moins la partie qui s'affirme en faveur de l'autodisposition) n'a jamais contesté l'idéologie du RJ. Il a toujours soutenu le RJ et même participé plus directement à la détermination de sa politique.

⑤

Les militants révolutionnaires, tout en affirmant et en soutenant le droit à l'autodisposition du peuple jurassien et à la création d'un canton jurassien, opposent aux solutions proposées par la bourgeoisie jurassienne les solutions pro-

pres de la classe ouvrière. Ceci est d'autant plus important que, face à l'apparition d'un canton et d'un Etat jurassien, le mouvement ouvrier doit être armé pour engager la lutte sur toute une série de questions importantes (fiscalité, système de sécurité sociale, assurance-chômage, droits démocratiques, etc.).

Les militants révolutionnaires mettront en garde les travailleurs et la jeunesse jurassiens contre toutes les tentatives visant à leur faire renoncer à leurs revendications, au nom du respect de l'Etat jurassien (qui sera l'instrument de la bourgeoisie jurassienne) et des nécessités de construire "le canton-modèle du Jura".

— Ils montreront que la seule solution réelle pour lutter contre le sous-développement régional consiste à combattre et briser le fonctionnement même du système capitaliste pour le remplacer par une économie socialiste, une économie fondée sur la propriété collective des moyens de production. En effet, une telle économie, par opposition à une économie fondée sur la propriété privée des moyens de production, ne priorise pas la recherche du profit maximum pour chaque entreprise et donc la stimulation des investissements là où cela est plus rentable pour chacune d'elles, mais elle cherche à déterminer les investissements à partir des intérêts des masses laborieuses à l'échelle nationale. Ainsi, une telle économie socialiste, se donne comme tâche prioritaire de transférer des ressources de régions développées aux régions sous-développées, ceci dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs à l'échelle nationale.

Pour assurer cela, il faut une planification démocratiquement centralisée, dont les choix essentiels sont déterminés par tous les travailleurs.

— Ils engageront dès aujourd'hui un travail de propagande et d'explication, pour préparer les travailleurs et la jeunesse jurassienne à se mobiliser pour la défense de leurs intérêts, au moment où la bourgeoisie et ses représentants vont mettre en place toute l'armature légale et institutionnelle de l'Etat cantonal. Les mobilisations se feront aussi bien sur des questions telles que l'organisation du système scolaire, les droits de la femme, que la fiscalité, les assurances sociales, la liberté d'expression, etc. La mise en place de l'Etat cantonal jurassien mettra à l'ordre du jour de multiples problèmes.

Les militants révolutionnaires, face aux solutions bourgeoises, se devront de défendre les solutions de classe des travailleurs.

⑥

Les travailleurs et la jeunesse du Jura ont manifesté depuis plusieurs mois leur volonté d'"indépendance". Ils se sont déjà largement prononcés pour l'autodisposition et le OUI lors du plébiscite. Les militants révolutionnaires soutiennent ce choix, tout en dénonçant l'ensemble des illusions que le RJ développe aujourd'hui. Ils répètent qu'il n'y aura pas de "réelle indépendance du Jura" — entendue aussi bien comme possibilité pour les travailleurs de décider des options de cette région et du pays, ainsi que de la marche même des entreprises — en dehors d'une SUISSE SOCIALISTE !

"La Brèche", le 20.6.74.

Note (1) : cf. notre précédente brochure : "Question jurassienne et lutte de classe". Prix : fr. 4.-

HALTE AUX PROVOCATIONS POLICIERES A PROPOS DES EVENEMENTS DE MOUTIER

Tout le monde se souvient encore des affrontements de Moutier, le dimanche 7 septembre 1975, lorsque les "grenadiers bernois" - en fait, des éléments entraînés par une future police mobile intercantonale (PMI) - ont provoqué et sauvagement brutalisé les manifestants autonomistes. Or, bien qu'ils s'opposent en principe à la formation d'une telle PMI, les organisations du mouvement ouvrier (PS, syndicats), portées par la "question jurassienne",

n'ont pas riposté pour défendre les droits démocratiques dans l'intérêt du mouvement ouvrier, faisant par là-même toute la place à la démagogie "antibernoise" du RJ. Les textes qui suivent montrent pourtant qu'il était possible et nécessaire d'affirmer dans ce cas l'indépendance de classe du mouvement ouvrier, ce que les militants révolutionnaires se sont efforcés de réaliser, malgré leurs faibles forces.

Les affrontements qui se sont déroulés dimanche 7 septembre à Moutier ne sont pas le fait "d'émeutiers professionnels" comme le prétend le gouvernement bernois, avec l'appui du Conseil fédéral pour camoufler l'une des plus violentes interventions policières de ces dernières années.

Le 23 juin 1974, la majorité des électeurs jurassiens s'était prononcée en faveur de l'autodisposition. Mais contre cette majorité, la procédure des plébiscites en cascade visait ouvertement à "liquider la question jurassienne" par la division des districts francophones, afin de maintenir le pouvoir et les intérêts (ressources fiscales, contrôle de l'électorat) que l'état de Berne et les cliques locales ont dans le Jura-Sud. Cette procédure montre clairement que "l'état de droit" - dont la bourgeoisie se réclame toujours pour justifier la répression de toute contestation (voir Kaiseraugst) - permet en réalité n'importe quelle manoeuvre tracassière et "légale" à ceux qui ont le pouvoir entre les mains.

Cette procédure, exploitant les différences culturelles et historiques qui sous-tendent toute la question jurassienne, ne pouvait qu'entraver l'autodisposition des districts jurassiens et a conduit à l'éclatement le 16 mars dernier. Utilisant cette "conquête", For-

ce Démocratique (c'est-à-dire les conservateurs de l'UDC, appuyés par les "socialistes" les plus droitiers) et son groupe de choc des Sangliers, ont cru le moment venu de prendre l'offensive, de maintenir "l'ordre" et on a vu clairement ce que cela signifie : une campagne hystérique contre la jeunesse et les "communistes", des mesures para-policières et terroristes contre les militants séparatistes (avec le silence complice de la police), l'interdiction du droit de réunion des autonomistes, etc... Or, nous savons très bien que cet "ordre" et ces méthodes sont aussi ceux dont la bourgeoisie se réclame, avec la collaboration de "socialistes", pour licencier des travailleurs, interdire l'activité des immigrés et intervenir violemment si nécessaire contre toute activité de la classe ouvrière.

Mais, il y a plus. Une grande partie de ceux qui sont descendus dans la rue à Moutier étaient des jeunes de moins de 20 ans, le plus souvent apprentis ou travailleurs, qui vivront demain dans cette région (pour autant qu'ils ne soient pas forcés à l'émigration vu le sous-développement régional et le

chômage), mais à qui on a refusé le droit de vote, alors qu'on les juge bons, dès 16 ans, à produire pour les patrons qui les exploitent. Chacun sait d'ailleurs que cette jeunesse aurait pu, à Moutier, modifier le résultat du scrutin.

Ces faits, le gouvernement bernois et le Conseil fédéral pouvaient les prévoir. Mais, alors qu'ils ont toléré depuis mars les attaques des Sangliers contre les militants séparatistes, ils n'ont trouvé cette fois qu'une seule réponse : préparer la répression, organiser une véritable provocation policière. Depuis plusieurs jours, la police patrouillait en ville, créant une atmosphère de tension. Alors que, le 7 septembre, 600 grenadiers encadraient la ville de Moutier, aucun n'était à Court pour empêcher les provocations des "gros bras" anti-séparatistes, armés de gourdins et de barres de fer, qui cassaient les voitures des autonomistes. Mais surtout, l'intervention des grenadiers avait été sciemment préparée avec les moyens d'une armée de guerre civile : apports de force de police d'autres cantons (qui est la mise d'une "police mobile intercantonale", spécialisée dans la répression), armement des policiers avec des balles de caoutchouc et enfin, mise à disposition de 5 véhicules blindés du type de ceux que les marchands de canons suisses ont vendu à la dictature militaire argentine.

Tout fait d'ailleurs état de la violence et des brutalités des méthodes policières : tabassage de journalistes, mise à sac de l'Hôtel de la Gare, obligation aux personnes arrêtées de se coucher par terre (frappées dès qu'elles levaient la tête). Ainsi, plus de 140 personnes furent traînées au poste de police, enfermées dans les caves, soumises à des interrogatoires durant toute la journée de lundi.

Déjà tous les arguments sont "trouvés" pour justifier ce déploiement policier et criminaliser les militants autonomistes : actes illégaux, émeute, emploi de cocktails molotov, etc... Mais les arsenaux et les violences des Sangliers

ont été ouvertement tolérés depuis des mois ! Et surtout, le déploiement de cet arsenal policier ne pouvait que provoquer une révolte que le gouvernement bernois et le Conseil fédéral n'ont pas voulu éviter. Au contraire, leurs mesures "d'intimidation", auxquelles les militants autonomistes ont, à juste titre, refusé de se plier, sont la cause essentielle des affrontements qui se sont déroulés ce dimanche.

PAS DE CHEQUE EN BLANC POUR LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN

La LMR a soutenu le droit à l'autodisposition du Jura, mais elle ne l'a jamais confondu avec le soutien de la direction du Rassemblement Jurassien dont le projet reste celui de la création d'un état bourgeois cantonal, que par démagogie on appelle un "état nouveau". Les forces de répression qui sont intervenues à Moutier, ne sont pas celles "de Berne" ou de "Suisse allemande", mais celles que la société bourgeoise a envoyé contre les manifestants du Globus (Zurich), ceux du CAC (Comité d'action cinéma à Lausanne) et qu'elle est aussi prête à envoyer contre les travailleurs. Cette répression, que nous combattons à Zurich comme à Genève, à Berne, Bienne ou Moutier, peut devenir demain, même dans le futur canton du Jura, le double de l'attaque quotidienne que mènent les patrons contre l'emploi et les salaires.

Ce ne sont pas les arguments chauvins et réactionnaires sur la "francophonie" et "l'esprit germanique" qui permettront à tout les travailleurs de défendre leurs droits d'organisation, de presse ou d'action, quelle que soit leur langue ou leur nationalité, même et surtout dans le Jura du Sud comme du Nord. Ce n'est pas cette démagogie qui permettra de s'opposer au droit d'une minorité de possédants de décider du sort, des conditions de vie et de travail de la majorité de la population, les salariés. Au contraire,

en appelant à l'"union sacrée" de tous les jurassiens, la direction du RJ camoufle cette réalité. Les militants du mouvement ouvrier ne peuvent que refuser cette union sacrée pour préparer la bataille pour la défense des intérêts indépendants de tous les travailleurs.

Dans ce combat, qui est celui qu'on doit mener pour les droits démocratiques du mouvement ouvrier, il faut également se préparer à défendre le droit d'organisation du mouvement autonome qui risque d'être remis en cause par ceux qui ont organisé la provocation policière du 7 septembre.

Dès lors, nous nous opposons à toute inculpation et nous revendiquons la levée immédiate du dispositif judiciaire visant à poursuivre les militants séparatistes arrêtés. Nous revendiquons également la dissolution de tous les corps de police dont l'ensemble de la bourgeoisie suisse se sert pour réprimer les mouvements de contestation.

Bureau politique de
la Ligue Marxiste
Révolutionnaire
Le 11 septembre 1975

POUR L'AUTONOMIE DES TRAVAILLEURS DANS LEUR LUTTE !

Nous publions ci-dessous le tract distribué dans le Jura avant les votations du 7 septembre dernier à Moutier. Outre le fait qu'il exprime une position sur le dernier plébiscite, ce texte apporte une série de précisions quant à la manière dont Force démocratique maintient son contrôle politique réactionnaire sur des couches de travailleurs et de jeunes dans le Jura-Sud. Il apporte également des précisions sur la lutte que les travailleurs et la jeunesse en rébellion contre la société capitaliste devront, à notre avis, mener — en refusant tout compromis avec la direction petite-bourgeoise du RJ — dans le futur canton du Jura.

ETRE LIBRE, ETRE MAITRE CHEZ SOI, ...
au nom de ces idées, un mouvement de masse pour l'autonomie s'est développé dans le Jura.
Au nom des mêmes idées, Force Démocratique appelle à "chasser les fauteurs de troubles nordistes" et maintient son contrôle sur les trois districts du sud.

Libre ? Maître chez soi ? La récession qui touche actuellement l'économie capitaliste internationale montre suf-



QUESTION JURASSIENNE ET LUTTES DE CLASSES

Fr.4.-

En vente dans nos librairies :

CEDIPS, rue de la Tour 8 bis, Lausanne
LA TAUPE, rue Muzy 5, Genève.

Pour le Jura commander à :

LA BRECHE, case postale 59, 2 800 Delémont 1

fisamment quels sont les vrais maîtres de cette société. En introduisant le chômage partiel dans les usines, en mettant les ouvriers à la porte pour exploiter au maximum ceux qui restent dans l'entreprise, les patrons donnent la preuve que "notre société démocratique" est divisée en deux classes ennemies : d'un côté le capital et sa loi du profit, de l'autre les travailleurs, qui doivent payer la facture de l'anarchie capitaliste et supporter le poids d'un monde qui ne tourne pas pour eux. Aucun problé-

me ne peut être posé en dehors de cette réalité. C'est à cause de cette réalité que la classe ouvrière et la jeunesse en révolte ne peuvent avoir confiance que dans leurs propres forces, dans leurs organisations, dans la lutte pour des revendications et un programme anti-capitalistes. C'est à cause de cette réalité que nous devons nous opposer farouchement à la clique réactionnaire de Force Démocratique et c'est à cause de cette même réalité que nous n'avons aucune raison de faire confiance aux directions du Rassemblement Jurassien, de Jeunesse Sud et de l'Unité Jurassienne.

L'“ORDRE DEMOCRATIQUE” ET LA DIRECTION PRO-BERNOISE

Des ouvriers sont licenciés mis au chômage partiel, subissent des pertes de salaire. Des jeunes entrent en rébellion contre la société bourgeoise, contre ses écoles où l'on apprend à devenir de bons citoyens et à supporter les lois du “marché du travail”, contre son armée où l'on inculque à travers l'entonnoir d'une discipline abrutissante, le “sens de l'obéissance” et le “respect de l'ordre établi”, contre toute une vie où l'on n'a rien à dire et qui se déroule tristement dans le cercle de fer du travail exploité et de l'ennui.

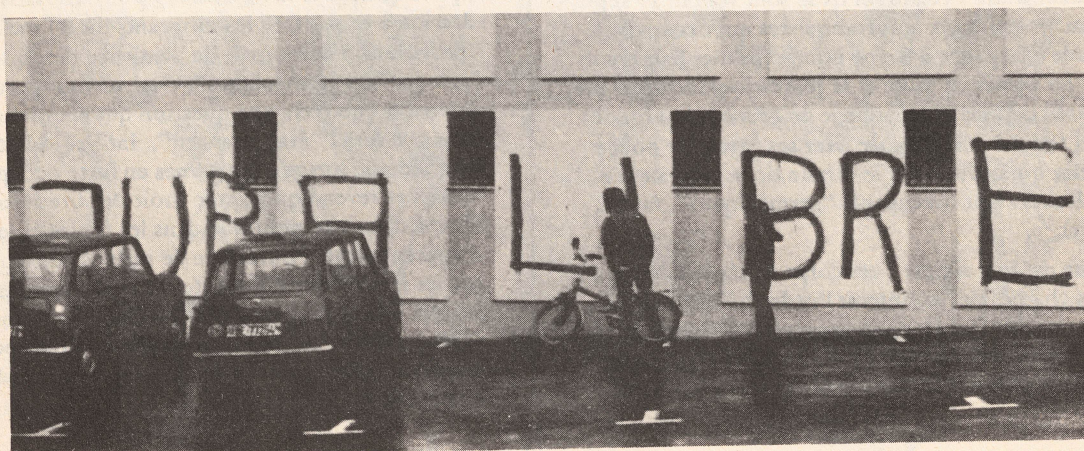
Force démocratique répond-elle aux besoins de ces travailleurs et de ces jeunes ? Elle répond en burlant “garde-à-vous” à la figure. Force Démocratique, cette organisation dirigée par une clique de notables accrochés aux privilèges qu'ils retirent de leur intégration à l'appareil gouvernemental bernois, répond aux jeunes et aux travailleurs en leur disant de s'agenouiller devant l'“ordre démocratique”, en leur enseignant le culte des valeurs bourgeoises, le culte d'une “Suisse chérie” où l'on obéit, où l'on travaille et où l'on se tait. Pour ceux qui ne sont pas d'accord, il y a la démocratie musclée, la violation des droits démocratiques par les matraques et les gros bras du Sanglier. La tromperie et la répression brutale avec la complicité des flics, voilà ce que nous offre la direction pro-bernoise. C'est pourquoi les travailleurs et les jeunes opposés à l'ordre bourgeois ne peuvent que lui répondre NON !

LE FUTUR CANTON DU JURA

Est-ce à dire que nous devons faire confiance aux directions séparatistes et leur donner un chèque en blanc ? Certes, elles ont mobilisé de larges couches de la population et certains militants séparatistes commencent à voir que l'opposition à la “domination bernoise” ne changera que peu de choses si l'on engage pas dès aujourd'hui une bataille contre le pouvoir capitaliste. Les directions du Rassemblement Jurassien, de Jeunesse-Sud et de l'Unité jurassienne répondent aux besoins des travailleurs et des jeunes en leur disant que bien des problèmes seront résolus dans le futur canton du Jura. Mais qu'est-ce qui garantit que ce canton ne sera pas comme les autres, intégré dans la Suisse des Banques, diffigé par une clique de notables et de petits patrons ? La riposte à l'exploitation et à l'oppression capitaliste ne peut pas se restreindre dans le cadre d'une seule région, car c'est à l'échelle nationale et internationale que les capitalistes prennent les décisions qui concernent toute la société. D'où la nécessité pour les travailleurs jurassiens de s'engager avec la classe ouvrière suisse dans la rupture de la paix du travail et de rejoindre les luttes que mène la classe ouvrière européenne. La seule chose qui puisse garantir que ce futur canton ne sera pas “comme les autres” et qu'un certain nombre de conquêtes seront arrachées à la bourgeoisie, c'est que les travailleurs s'organisent dès aujourd'hui, de manière autonome, sur un programme de luttes. Voilà pourquoi nous ne devons pas offrir de chèque en blanc aux directions séparatistes.

Dans le troisième plébiscite, il faudra voter NON, non à l'idéologie réactionnaire et aux méthodes fascistes de Force Démocratique, mais en plaçant dans ce vote une volonté de préparer la lutte pour les revendications suivantes :

CONTRE LES LICENCIEMENTS
40 HEURES SANS DIMINUTION DE SALAIRE
POUR UNE SECURITE SOCIALE UNIQUE ET GENERALISEE
MEMES DROITS POLITIQUES ET SYNDICAUX POUR LES TRAVAILLEURS SUISSES ET IMMIGRES
POUR UNE FISCALITE FRAPPANT LES HAUTS REVENUS ET PERMETTANT DES INVESTISSEMENTS
(ouverture de nouvelles classes d'école, hôpitaux, crèches, etc.)
DROIT DE VOTE A 16 ANS
etc...



Le dimanche 14 septembre, près de 40'000 personnes ont participé à Delémont, sous une pluie battante, à la 28ème Fête du peuple jurassien. Le nombre fait état une fois de plus de la capacité de mobilisation du Rassemblement jurassien (RJ). Deux semaines après la "nuit d'émeute" de Moutier, la question de la provocation policière (appelée "provocation bernoise" par les dirigeants du RJ) devait y prendre forcément une importance centrale ...

Les autres thèmes abordés — dans le cadre général du mot d'ordre "Paix au nord, guerre au sud" — furent le rattachement du Jura-Sud au canton du Jura-Nord et la nature de ce futur canton (au sujet duquel Béguelin en est resté à des notions vagues telles que "foyer national" ou "mentalité novatrice"). Sur ces trois points, trois explications du RJ, qui permettent de définir à nouveau comment la gauche, le mouvement ouvrier, les jeunes en révolte contre la société bourgeoise, peuvent et doivent intervenir dans la région. Dans ce premier article, nous nous limiterons à revenir — à partir des positions exprimées par les dirigeants du RJ — sur l'attaque policière de Moutier et sur la manière d'organiser la riposte.

PROVOCATION POLICIERE ET "PROVOCATION BERNOISE"

Dans sa conférence de presse, Schaffter, le vice-président du RJ, a montré comment les brutalités para-policières des troupes de choc anti-autonomistes, leur complicité avec la police et l'envoi de grenadiers dans la région à deux reprises sont à l'origine des affrontements de Moutier. Ce démontage du "mécanisme de la violence bernoise" (Schaffter) paraît avoir une certaine cohérence. Au niveau des faits chronologiques, cette présentation peut être considérée comme juste. Mais elle n'explique rien sur les dessous de cette affaire :

Que sont les grenadiers ? Proviennent-ils simplement de la "fosse aux brutes" bernoise et suisse alémanique ? Pourquoi n'interviennent-ils que dans la période actuelle ? Pourquoi les pratiques para-policières du groupe Sanglier ?

Parce que ce sont des "lansquenets germaniques" (Béguelin) assoiffés de la rage et du besoin de casser du Jurassien ? Mais alors il faudra qu'on nous dise pourquoi ces mêmes lansquenets ont été utilisés à plusieurs reprises contre des "Suisse allemands". Pourquoi ils se sont rués le 19 septembre sur les militants anti-franquistes qui occupaient l'ambassade d'Espagne à Berne pour exprimer leur révolte contre les peines de mort et la répression décrétées par la dictature sanguinaire et pourrie de Franco. Pourquoi le Conseil fédéral a menacé de jeter ses forces de police contre ceux qui occupaient le terrain de la centrale nucléaire à Kaiseraugst (occupants "germaniques", faut-il le préciser).

La réponse est fort simple : ces corps de répression policière sont chargés de "maintenir l'ordre", l'ordre de la société capitaliste, un ordre qui permet — au nom de la propriété privée des entreprises et des machines — que les patrons exploitent et licencient des travailleurs, un

ordre qui autorise les trusts de l'énergie à construire des centrales atomiques, empêchant ainsi de gros bénéfices au mépris de la santé de la population. Contre cet ordre, seuls la lutte, l'action directe paient. Et c'est cette lutte que les flics de l'état bourgeois doivent réprimer.

Cependant, dira-t-on, le RJ n'a jamais mis en question la société capitaliste, même s'il a eu recours à des actions d'éclat. Alors, comment expliquer la provocation policière de Moutier ? Deux éléments donnent l'essentiel de l'explication :

- tout d'abord, le 24 avril dernier, en tenant tête aux grenadiers, les manifestants autonomistes ont montré qu'il était possible de s'opposer à la répression policière et que demain — même si peu de gens en ont conscience aujourd'hui — des mouvements contestant la société bourgeoise pourraient en faire autant.
- ensuite, durant la semaine précédant l'"émeute", les jeunes autonomistes se sont mobilisés dans la rue, faisant preuve d'une certaine insolence à l'égard des "forces de l'ordre", insolence qu'on pourrait retrouver demain dans les luttes sociales.

C'est avant tout cela, cette insolence contestataire que la provocation des grenadiers devait briser. Quant aux activités para-policières des "Sangliers", elles ne sont pas poursuivies parce qu'elles ont aussi pour but de faire "régner l'ordre" et d'étouffer la contestation dans le Jura-Sud.

Cette explication, la direction du RJ ne peut la donner, tout comme elle n'explique pas pourquoi des grenadiers d'autres cantons ont été mobilisés. Cette mobilisation policière nécessitait en effet une certaine coordination entre plusieurs gouvernements cantonaux et le Conseil fédéral. D'ailleurs, les déclarations de Furgler sur la "politique et l'Etat de droit" ne doivent laisser aucune illusion à ce sujet. Si les dirigeants du RJ parlent de "provocation bernoise", de "violence bernoise", de "lansquenets germaniques", c'est surtout parce qu'il y a derrière tout cela une question qui peut les embarrasser : que fera l'"état jurassien", intégré à l'état capitaliste fédéral, lorsque des jeunes en lutte occuperont des locaux et revendiqueront le droit de vote à 16 ans, la liberté d'activité politique dans les écoles et les centres d'apprentissage, l'ouverture de maisons de jeunes payées par les impôts des capitalistes et auto-gérées par leurs usagers ? Que fera cet "Etat jurassien" lorsque des ouvriers jurassiens se mettront en grève et occuperont des entreprises pour protester contre des licenciements et les empêcher ?

QUELLE RIPOSTE ?

Pour se justifier d'avoir "fait respecter l'ordre", le gouvernement bernois, et derrière lui le Conseil fédéral, cherchent tous les moyens de criminaliser les autonomistes. Ils vont jusqu'à déformer grossièrement les faits, comme par exemple, lorsque des fusils sont "trouvés" dans la voiture d'un chasseur (qui n'est même pas membre du RJ) et présentés comme les pièces d' choix d'un "arsenal terroriste". Cette opération de criminalisation, la provocation policière et les 150 arrestations qui l'ont suivie, ainsi que les menaces de fermer l'"Hôtel de la Gare" à Moutier (ce qui revient à interdire le droit de réunion pour les autonomistes), tout cela exige une riposte massive.

Que propose le RJ ? Schaffter demande au Conseil fédéral (!) d'ouvrir une enquête sur la violence "bernoise". Comme si la décision de faire intervenir les grenadiers de plusieurs cantons à Moutier n'avait pas été couverte par Furgler et consorts. Comme si l'état bourgeois fédéral était neutre dans cette affaire, comme s'il n'était pas du côté de l'"ordre". Les tendances musclées de la bourgeoisie suisse tentent depuis plusieurs années de mettre en place une "police mobile intercantonale", c'est-à-dire une force de répression qui intervienne contre la contestation dans toute la Suisse. A Moutier, ce

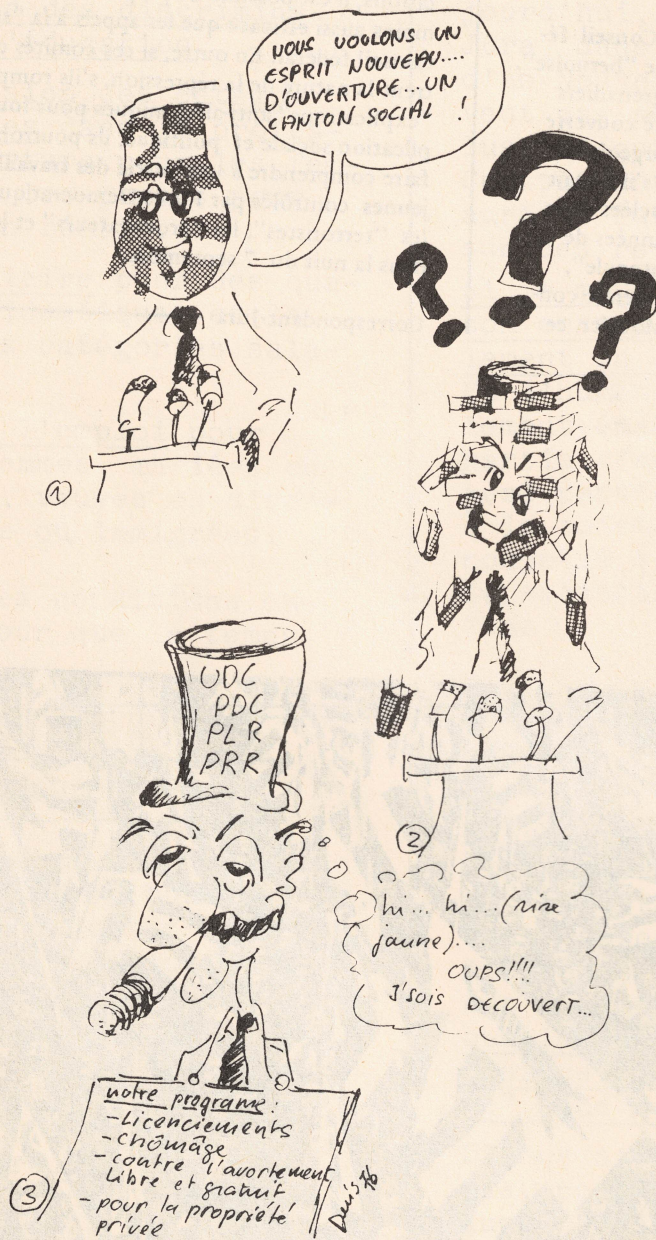
sont les embryons d'une telle force qu'on a pu voir. Il faut dénoncer ce fait.

La gauche, les partis ouvriers, doivent proposer une campagne d'opposition à la répression et de défense des droits démocratiques. Il s'agit de construire des comités d'action avec comme objectif la dénonciation de la provocation policière, l'arrêt de toute poursuite judiciaire contre les militants arrêtés le 24 avril et le 7 septembre à Moutier, la lutte contre la fermeture de l'"Hôtel de la Gare" et la revendication de dissolution, à l'échelle nationale, de tous les corps de police spécialisés dans la répression politique. En s'organisant ainsi démocratiquement, en discutant les causes de l'intervention des grenadiers, en éditant par exemple un bulletin, en préparant des manifestations, il est possible de préparer un travail qui sera au moins aussi efficace que les appels à la "sagesse" du Conseil fédéral. En outre, si ces comités d'action montrent la nature de la répression, s'ils rompent avec les "explications" anti-alémaniques pour fournir une explication sociale et politique, ils pourront essayer de faire comprendre à une partie des travailleurs et des jeunes contrôlés par Force Démocratique qui étaient les "terroristes", les "provocateurs" et les "émeutiers" dans la nuit du 7 septembre.

Correspondant-Jura



II Quelle bataille pour la Constituante ?



UN CANTON DIFFERENT ?

Dans sa résolution du 14 septembre 1975, la Fête du peuple jurassien proclamait entre autres sa volonté de "bâtir une République et Canton du Jura", invitant les partis à "faire preuve d'une mentalité novatrice et constructive", et réaffirmait sa confiance au Rassemblement Jurassien pour "sauvegarder l'esprit qui a présidé à l'oeuvre de libération durant un quart de siècle". Mais les proclamations doivent vite faire place aux réalités : s'il conserve formellement son rôle pour "poursuivre la lutte au Sud", le RJ s'efface dans le Nord et avec lui "l'esprit novateur" et les idéaux démagogiques de la "libération" ...

L'assiette au beurre

Le 14 janvier par exemple, dans le "Jura Libre", Pertinax rappelait les politiciens à plus de "dignité" :

"A vrai dire, on sent dans les partis une certaine trépidation, qui révèle au bout du compte un certain manque de sang-froid. On aimerait voir les hommes politiques affronter les élections de la Constituante avec un calme dégagé des vulgaires considérations électorales. L'heure de la petite politique sonnera, hélas, toujours assez tôt."

Mais pourrait-il en être autrement ? Pour le RJ, la démagogie sur la "libération" (qui n'est pas identique avec le droit légitime à l'auto-disposition) a, dès son origine, recouvert un objectif précis que la révolution bourgeoise du siècle dernier n'avait pas réalisé : l'intégration d'un canton du Jura indépendant dans l'Etat bourgeois helvétique. Dès lors, quelles que soient ses déclamations sur "l'esprit novateur", le RJ ne peut empêcher ce qu'il a lui-même suscité : le partage du "gâteau" de ce nouvel Etat jurassien pour lequel la petite et moyenne bourgeoisie des anciens districts francophones a soutenu le droit à l'auto-disposition. A peine cette perspective devient-elle réalité que les partis — et avant tout les partis bourgeois (radicaux UDC) souvent débordés par la dynamique du mouvement séparatiste — multiplient les préparatifs ... et les listes électorales ! Sans doute, en coulisse la répartition des postes et des prébendes doit-elle aussi aller bon train ... L'Ordre des Avocats Jurassiens, félicité pour son "civisme", donne aussi le ton : le cadre de la nouvelle Constitution est livré, sur papier glacé, avant même que le débat n'ait réellement été engagé. Ceci, comme le dit sa conclusion, afin de "mettre en place une organisation administrative et juridique qui puisse succéder sans heurt et sans lacune à l'organisation actuelle et fonctionner parfaitement dès le jour où la Constitution du Jura sera en vigueur." (p. 83).

Le rapport précise même qu'il faudra "prendre de nombreuses décisions — au moins provisoires — (...) bien avant l'entrée

en vigueur de la Constitution cantonale." (p. 85) et que "les fonctionnaires en poste dans le canton du Jura auront la priorité à qualification égale." (p. 86). En un mot, il faut faire vite, pour ces Messieurs, et la "bataille pour la Constituante" relève avant tout de la bataille pour les postes et la reprise en main d'un Etat bourgeois "autonome". Nous l'annoncions d'ailleurs dès la mise en route du plébiscite :

"Pour ces secteurs (de la moyenne et petite bourgeoisie), la mise en place d'un Etat cantonal représente non seulement la possibilité de disposer d'un instrument pour faire valoir ses intérêts sur le plan fédéral, pour participer au partage de la manne des subventions fédérales, mais aussi pour créer le moyen de renforcer leur position sociale, de s'assurer une promotion, sans parler des petits avantages que constitue la distribution des diverses commandes pour l'ensemble des travaux publics, etc ... Ainsi, le "désintéressement" et la volonté de "défendre la cause jurassienne" ne reposent pas que sur des idéaux d'ordre général ... sans contenu de classe." (Question jurassienne et lutte de classe, 1974, p. 3).

Il va sans dire que les travailleurs jurassiens, la jeunesse qui s'est mobilisée pour "prendre son avenir en main" n'ont aucun crédit à accorder à ces manoeuvres de clocher et aux partis qui les opèrent !

Un canton "différent" ?

Pour toute une frange du mouvement séparatiste, en particulier dans la jeunesse, l'espoir d'un "canton différent" risque donc bien d'être déçu par ceux-là mêmes qui l'ont mobilisé ! Mais en même temps, les limites du mouvement séparatiste lui-même (et de la "libération" qu'il annonce démagogiquement) apparaissent avec évidence. Le mouvement séparatiste a en effet puisé ses forces vives dans des traditions démocratiques réelles, et parfois radicales, empreintes de "justice sociale et d'équité", qui s'opposaient non seulement à l'ordre constitutionnel "bernois", mais au conservatisme de la démocratie bourgeoise suisse elle-même. On en retrouve certaines traces dans le projet de l'Ordre des Avocats lui-même, comme par ex. l'instauration du droit de vote à 18 ans, de certains droits consultatifs aux immigrés. On le retrouve surtout dans les propositions du Groupe Bélier, dont l'essentiel est axé sur la volonté de "redonner vie" à la démocratie semi-directe helvétique (droit de censure, extension des libertés démocratiques, police non armée, etc ...), d'exercer un "contrôle populaire" sur les institutions, comme si celui-ci allait permettre de donner naissance à un Etat "progressiste".

R. Béguelin, qui en appelle à "l'esprit de la Révolution Française", doit pourtant tempérer lui-même ces aspirations, et du même coup le contenu de ce qu'il caractérise comme une "libération" :

"Quand rien ne bouge dans une société humaine, les rênes de la politique sont souvent aux mains des vieux bonzes, des pères tranquilles, des incrustés. C'est alors le signe de l'ordre établi, du droit positif, des tabous et de l'assiette au beurre. Vienne un bouleversement qui, s'agissant du Jura, n'est rien de moins qu'une libération, on voit surgir de très jeunes acteurs pleins d'enthousiasme. Sensibles à tous les carcans comme on peut l'être à leur âge, ils n'ont qu'un désir : forger l'instrument étatique dans le sens de leur idéal, lequel ne correspond en rien au "cantonalisme" étroit et au repli sur soi-même. Tous les postulats du Groupe Bélier ne se retrouveront pas tels quels dans la Constitution, mais — et c'est l'essentiel (!?!? — réd.) — l'esprit d'ouverture dont il se réclame s'y introduira d'une manière ou d'une autre." (Jura Libre, 14 janvier 1976).

Il serait plus correct de dire que ces espoirs seront, "d'une manière ou d'une autre", floués ! La raison en est simple, et R. Béguelin, membre du PSJ, la tait bien entendu : on ne combat pas le "conservatisme suisse", qui n'est rien d'autre que l'ordre démocratique bourgeois, le droit légal de mettre au chômage ou de baisser les salaires, de n'investir que là où le profit est garanti au détriment de régions entières comme le Jura —, on ne combat pas cet instrument étatique avec "l'esprit de la Révolution Française", mais en mobilisant la classe ouvrière pour la défense de ses droits et de ses revendications indépendantes ! Si "conservatisme suisse" il y a, ce n'est pas dû aux

insuffisances de la démocratie semi-directe, mais à l'absence d'un mouvement ouvrier combatif, défendant systématiquement ses intérêts de classe (par ex. une fiscalité uniforme et directe, l'extension des droits démocratiques, etc ...). Une constitution ne tombe pas du ciel mais exprime les **rapports de forces sociaux** à un moment donné : si la Constitution suisse est modifiée par l'inscription du canton du Jura, Béguelin ne démentira pas que cela est dû exclusivement à la **mobilisation** du mouvement séparatiste ! De même aujourd'hui pour la Constitution jurassienne, alors que les couches bourgeoises et leurs partis s'activent pour mettre en place leur appareil d'Etat, l'**élargissement des libertés démocratiques**, le **type de fiscalité**, les **diverses "tâches sociales"** de l'Etat (santé publique, assurances, etc...) dépendront de la **mobilisation indépendante de la classe ouvrière, de ses organisations, de la jeunesse radicalisée.**

Voilà où se trouve la véritable bataille pour la Constituante. Le mouvement séparatiste — et Béguelin lui-même —, parce qu'il n'introduit pas cette différence de classe mais appelle au contraire à "l'Union sacrée" de tous les Jurassiens (patrons et ouvriers) n'y apportent aucune réponse. Le Groupe Bélier, dont plusieurs revendications doivent absolument être appuyées et même prolongées par le mouvement ouvrier, n'y apporte qu'une réponse partielle : ses propositions sont quasiment nulles dans le domaine social, alors que ces questions sont décisives pour gagner une partie des travailleurs à la défense de leurs intérêts propres dans cette bataille.

IMPOSER LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Déterminer l'avenir de la région ?

De tous côtés, on répète que la création du nouveau canton permettra de "déterminer l'avenir de la région". Plusieurs articles du projet de Constitution de l'Ordre des Avocats (tellement généraux qu'ils n'impliquent rien !) en font même une tâche de l'Etat: "L'Etat prend les mesures en son pouvoir pour empêcher, dans l'intérêt public, tout exercice abusif de la propriété" (art. 10); "L'Etat et les communes assurent une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire" (art. 16); "L'Etat s'efforce d'assurer le plein emploi" (art. 19), etc... Toute la propagande du RJ avait véhiculé cette illusion en affirmant que le nouveau canton serait enfin prospère ! La création récente de la "région Jura" — identique au nouveau canton et qui disposera de l'aide fédérale aux régions de montagne — vient accrédi-ter ces affirmations. Au point que même le PSJ reprend à son compte ces phrases creuses, appelant "tous les citoyens du Jura... à participer active-

ment à la recherche et à la détermination des objectifs du développement régional" (Le Peuple Jurassien, 1976/2). Et le POP renchérit, affirmant que la constitution "déterminera le climat social, économique et politique du Jura de demain". (V.O., 31. 1. 1976).

C'est l'inverse qui est vrai: l'avenir de la région est déjà déterminé par le sous-développement régional, le sous-emploi chronique, le retard des infrastructures qui lui est lié ! La nouvelle Constitution n'aura aucune prise décisive sur cette réalité parce que les compétences cantonales restent nécessairement limitées et, surtout, parce qu'en garantissant la propriété privée (qu'on affuble même "d'aspects sociaux" !) elle assure en fait à la SSIH, à l'ASUAG, à VON ROLL, BURRUS ou PIQUEREZ, aux grandes banques aussi, le droit "démocratique et légal" d'organiser restructurations et licenciements, d'investir selon leur profit et non selon les besoins de la région, de pomper l'épargne des travailleurs et des paysans pour spéculer sur les terrains et les immeubles ! La crise de cette année, supprimant 4'500 postes de tra-

vail, n'a fait qu'accentuer le problème et il faudrait pouvoir créer quelques 900 emplois par an dans des secteurs stables (et non pas l'horlogerie, la petite mécanique ou le textile), en diversifiant l'industrie régionale, pour maintenir l'emploi de tous ceux vivent dans l'ensemble du Jura ! Ce ne sont pas les quelques postes du "tertiaire" que créera la mise en place du nouveau canton qui y répondront (150 enseignants seront d'ailleurs sans emploi en juin 76 !).

Les compétences cantonales, affirmées dans la nouvelle Constitution, ne pourront, aux mieux, qu'attaquer les aspects les plus criants de cette crise régionale: en construisant quelques routes, développant les infrastructures les plus cruellement manquantes. Le projet de l'Ordre des Avocats ne ment pas lorsqu'il ajoute, en commentaire, que la réalisation de l'aménagement du territoire "ne pourra être poursuivi que dans les limites du droit fédéral et des crédits disponibles" (p. 20) ! C'est d'ailleurs pour obtenir ce minimum de crédits fédéraux que vient de se constituer la "région Jura". Mais ces crédits ne seront débloqués, "dans les limites du droit fédéral", qu'à condition que le nouveau canton s'engage à financer les trois quarts des travaux ! Or on sait que le Jura (et particulièrement le Jura Nord) est une région où la force contributive est faible, partant les ressources fiscales limitées ! Qui peut donc croire sérieusement que les 10 millions de francs de rentrées supplémentaires annoncées par D. Roy, économiste du RJ (1), suffiront à créer tous les emplois nécessaires et, en outre, à répondre aux besoins de la population en infrastructures scolaires, hospitalières, culturelles, etc... ?

Où est dans tout cela, le "canton nouveau", l' "Etat social" dont on fait si grand cas, non seulement dans le RJ, mais même dans le PSJ ?

Défendre "les Jurassiens" ?

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le RJ bat le rappel pour "l'unité de tous les Jurassiens". Le projet de Constitution va même jusqu'à proposer, dans le même sens, l'élection au Conseil des Etats parmi les membres du gouvernement cantonal afin de "gagner une influence plus grande sur les décisions fédérales" (p. 44), comme si "tous ensemble", patrons et ouvriers, on allait mieux pouvoir défendre les intérêts du Jura....

Ici encore, c'est le contraire qui est vrai: **Les déséquilibres régionaux sont la conséquence inévitable du développement inégal de la société capitaliste, de la concentration des richesses non seulement dans les grands centres urbains, mais avant tout dans les mains des trusts et des banques qui eux font la "loi et l'ordre" (ou plutôt le désordre!) dans la région !** Il est pour le moins paradoxal d'entendre aujourd'hui ceux qui ont voulu "secouer le conservatisme suisse" nous annoncer que l'institution la plus conservatrice et réactionnaire du système fédéral (la "chambre des cantons") permettra de "mieux défendre" les intérêts du Jura — sans

compter qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir réel sur les trusts et les banques !

La seule solution réaliste se trouve au contraire du côté des travailleurs et du mouvement ouvrier, et d'eux seuls. A tous ceux qui réclament une "aide de l'Etat" (c'est-à-dire: des subventions ou des allègements fiscaux aux entreprises, financés par les impôts des travailleurs avant tout !), nous répondons: pas un sou pour ceux qui investissent aujourd'hui pour repartir demain (comme General Motors à Bienne), qui licencient et restructurent à leur gré; si déjà on parle "d'aide de l'Etat", qu'on nationalise les trusts de l'horlogerie qui organisent le chômage, qu'on leur impose ainsi, sous le contrôle des travailleurs, un plan de maintien de l'emploi ! De même, la seule manière de compenser le sous-développement régional réside dans une redistribution radicale des richesses à l'échelle nationale, par le biais d'un fonds national pour le développement des régions perçu exclusivement sur les entreprises et les banques qui déterminent toute l'économie nationale.

Ceci montre clairement que "l'avenir régional" ne dépend pas du nouveau canton, mais en dernier ressort de la capacité du mouvement ouvrier, à l'échelle nationale, de briser le fonctionnement anarchique de l'économie capitaliste et de le remplacer par la propriété collective des moyens de production, démocratiquement gérée par les travailleurs eux-mêmes, afin de déterminer les investissements (y compris des investissements non rentables dans certains cas, afin de protéger l'emploi !) en fonction des besoins des masses laborieuses à l'échelle nationale.

Dans la bataille pour cette Constituante, ces solutions ne pourront certes pas être imposées. Mais ce n'est surtout pas une raison pour "faire confiance au nouveau canton", ou, plus grave, préconiser "l'unité de tous les Jurassiens" ! Au contraire, si l'avenir réel de la région est entre les mains des travailleurs et des masses laborieuses, il est indispensable qu'ils affirment dès aujourd'hui leurs droits et leurs revendications indépendants qui préparent et favorisent leur mobilisation et leur lutte propres. S'ils ne veulent pas d'un Jura libre... de chômeurs, les travailleurs doivent imposer, dans cette Constituante, toutes les libertés et tous les droits pour se défendre contre le sous-emploi, le manque d'infrastructures sociales, pour renforcer leur organisation sur les lieux de travail et dans la vie politique et sociale.

Imposons les droits des travailleurs !

C'est pour promouvoir ce combat que la LMR présente des candidatures à la Constituante. Les partis bourgeois vont sans doute répéter que mille et un "détails" ne doivent pas figurer dans la Constitution mais dans les lois (qu'ils espèrent ensuite façonner à leur guise), et qu'il faut concentrer ses efforts sur "quelques principes généraux" et la mise en place des institutions de l'Etat. Nous pensons au contraire qu'une série de droits et de revendications détaillées doivent figurer dans cette Constitution:

- * Les droits démocratiques les plus larges, tels le droit de grève, le droit d'organisation et d'activité politique et syndicale dans les entreprises, le droit de vote et d'éligibilité des immigrés après trois mois dans le canton (où ils vivent, travaillent et payent leurs impôts comme tous les autres), le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans (un apprenti qu'on exploite ou qui doit quitter la région pour sa formation n'est plus un "mineur", les jeunes séparatistes ont d'ailleurs assez démontré leur maturité politique), l'habeas corpus et l'interdiction de tout internement administratif, le droit d'asile dans le canton, la liberté d'activité, d'affichage, de réunion dans tous les établissements publics.
- * Un système fiscal fortement progressif sur les hauts revenus, exonérant d'impôts tous les salaires en-dessous de 2'000.- frs, imposant en particulier les résidences secondaires;
- * Une assurance chômage financée à 100 o/o par les patrons, l'assurance maladie cantonale et unique et obligatoire;
- * Un système scolaire unique jusqu'à 18 ans, sans filière ni sélection (tous les jeunes ont le droit à une formation équivalente dans le canton), la liberté d'expériences pédagogiques dans les écoles, un seuil maximum fixe d'élèves par classe (assurant l'emploi des enseignants et la qualité de la formation);
- * Un système de dispensaires médicaux en suffisance dans chaque région, avec soins gratuits, munis de centres d'information-contraception autogérés par les femmes, pratiquant l'avortement libre (actuellement aucun avortement n'est possible au Jura !) et couvert par les assurances, l'abolition de la commission d'experts pour les demandes d'avortement (qui ne fera que culpabiliser l'avortement);
- * L'interdiction de toute discrimination à l'égard des femmes dans l'éducation, la formation professionnelle et les salaires, le droit à l'emploi pour toutes les femmes (mariées ou célibataires), un système de crèches de qualité ouvertes 24 heures sur 24;
- * La mise à disposition par l'Etat de centres de jeunesse et de centres culturels en suffisance, contrôlés par les usagers;
- * L'inscription d'un salaire minimum de 2'000.- frs indexé et d'un salaire de formation de 1'000.- frs. indexé pour les apprentis;

- * L'interdiction de ventes de terrains à des fins militaires ou spéculatives, l'interdiction de construire toute centrale nucléaire ou tout autre dépôt polluant dans le canton.

Mais il est clair que la bataille pour imposer ces droits et ces revendications dépendra, en dernier ressort, de la capacité des travailleurs, de la jeunesse, des mouvements de femmes, etc... de se mobiliser pour les faire valoir ! Peut-être, si le mouvement ouvrier est intransigeant, le droit de grève sera-t-il inscrit dans la Constitution, mais il y sera à coup sûr si les travailleurs savent en user directement ! Quant aux objectifs d'une réelle politique sociale de l'Etat, ils n'y figureront que si les députés à la Constituante s'y voyaient forcés par l'action massive des travailleurs et des masses laborieuses.

Contrairement à tous ceux qui, dans le POP et surtout dans le PSJ, mettent leurs espoirs dans le plus grand nombre possible de députés (voire une "majorité de gauche") et se préparent pourtant à négocier, dans le cadre constitutionnel bourgeois, le compromis le plus "équitable et social" possible, les candidats de la LMR n'y défendront que les intérêts indépendants des salariés, de tous ceux qui sont exploités et opprimés par la société bourgeoise. Seule cette défense intransigeante, combattant du même coup toutes les illusions répandues sur le "nouveau canton progressiste et social", peut aujourd'hui préparer et favoriser les batailles que les travailleurs et les masses laborieuses doivent et devront engager pour défendre leurs intérêts.

Votez LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE ! Votez LISTE No. 1

M.R. - 24 février 1976 -

(1) Projet de budget du canton du Jura par D. Roy, 1974.

III "Le peuple jurassien souverain sur son territoire" ?

Le Jura va devenir ce qu'on appelle un "canton souverain". Pourtant, ce que le projet de l'Ordre des avocats explique au sujet des "libertés fondamentales" dans la nouvelle Constitution (1) vaut tout autant pour la "souveraineté cantonale" : elle est plus formelle que réelle. Bien sûr, les électeurs jurassiens pourront désormais désigner leurs parlementaires, élire leur gouvernement, adopter ou refuser des lois, etc.... Mais les véritables maîtres dans la région resteront ceux qui font la loi des investissements et de l'emploi, de la spéculation foncière et des loyers. Ce sont eux qui dictent, dans le secret de leurs conseils d'administration, les conditions de vie et de travail de milliers et de milliers de salariés. L'exemple des restructurations de l'horlogerie en 1975, qui ont jeté au chômage des milliers de travailleurs, renvoyé des immigrés, supprimé brutalement le travail à domicile de milliers de femmes dans les districts jurassiens suffit à le montrer. Officiellement, c'est ce qu'on appelle "la loi et l'ordre"... En fait, c'est la loi du plus fort sur le marché, du plus compétitif et le désordre du chômage, de la spéculation sur les terrains, des hausses de loyer. Une loi anarchique, guidée par le seul souci du profit maximum des entreprises et des investissements, au détriment des besoins de la majorité de la population - les masses laborieuses - et en défaveur de régions entières comme les districts jurassiens.

La nouvelle Constitution, garantissant la propriété privée, maintient intact ce "droit légal et démocratique" de faire régner l'anarchie capitaliste. A-t-on déjà vu la police intervenir contre un patron qui licencie des travailleurs ? La loi le protège... Mais si les travailleurs occupent leur

entreprise pour empêcher les licenciements, patrons, hommes d'état, juristes et policiers crient à la "violation de l'état de droit" et interviennent contre les travailleurs. C'est pourquoi ces derniers n'ont aucun crédit à accorder à cette nouvelle Constitution et au nouvel Etat jurassien qui s'en fera le défenseur.

Le tableau ci-dessous montre plus précisément qui sont ces vrais maîtres dans la région (2) : avant tout les deux principaux trusts horlogers, l'ASUAG et la SSIH, le premier groupant à lui seul une trentaine d'entreprises dans les sept districts jurassiens. Soit dit en passant, la "participation" du syndicaliste Tschumi au conseil d'administration de ce dernier n'a pas empêché le licenciement de milliers de travailleurs. Ensuite le trust de la métallurgie VON ROLL. Entre les trois ces trusts occupent entre 3500 et 4000 travailleurs dans la région. Mais il faut ajouter que l'industrie horlogère et une grande partie de la petite mécanique (soit près des 2/3 des travailleurs industriels) dépendent directement ou non des commandes des trusts horlogers qui éliminent actuellement massivement les secteurs non "rentables" des petits ateliers et entreprises. Quant à VON ROLL, dont une part importante de la production est liée à l'industrie de la construction (elle-même en pleine restructuration, dans le but avoué de diminuer la production de près de 30 à 40 %), il connaît aussi d'importantes difficultés qui se sont déjà marquées par des licenciements à Chuendez.

Il faudrait ajouter à cette domination manifeste des trusts celle des grandes banques helvétiques dont le siège est à Zurich (Crédit Suisse, UBS) ou à Bâle (SBS) et qui sont bien implantées dans le Jura. Ces dernières années, elles ont renforcé leur présence, en particulier à Delémont et à Porrentruy. Leur intérêt à pénétrer les régions moins développées, est évident car ce

la leur permet d'une part de drainer l'épargne rurale pour l'injecter dans les régions urbaines développées, les entreprises rentables ...ou dans la spéculation foncière et monétaire et, d'autre part, d'étendre leur contrôle sur de nombreux terrains et entreprises par le biais des diverses formes de crédit, permettant ainsi d'intervenir plus ou moins directement en faveur d'une concentration plus forte des entreprises industrielles ou des réseaux de fournitures et de distribution des produits agricoles.

Ces quelques données suffisent à montrer combien les perspectives du développement régional dépendent non pas tant de l'"impérialisme bernois", comme l'a répété si souvent la direction du RJ, mais des principaux trusts et des grandes banques, en un mot de la classe capitaliste suisse. Et sur celle-ci, le "nouveau canton" n'exercera même guère de contrôle fiscal, la majorité des firmes ayant leur siège hors du canton. Il ne peut donc y avoir de solution réelle aux problèmes du développement régional (ou plus exactement du sous-développement relatif) sans s'attaquer au contrôle que cette classe exerce sur l'ensemble de l'économie régionale et nationale. A l'anarchie capitaliste, fondées sur les décisions privées et décentralisées de chaque grand trust et de chaque banque en fonction de ses propres intérêts de rentabilité, les travailleurs et leurs organisations doivent opposer la seule alternative réaliste : celle d'une société socialiste, expropriant ces trusts et ces banques sans indemnité, arrachant le pouvoir politique de la bourgeoisie pour instaurer une planification nationale sous le contrôle des travailleurs. démocratiquement organisés en conseils ouvriers et permettant ainsi d'organiser la production en fonction non du profit de chaque entreprise mais des besoins des masses (et des régions défavorisées).

JURA-NORD : UNE SITUATION FRAGILE

Si l'on regarde le tableau ci-dessous de plus près, on se rend compte que le Jura-Sud dépend plus étroitement de ces grands trusts que le Jura-Nord. Mais cette "autonomie", d'ailleurs très relative, est tout le contraire d'une garantie. Surtout pour les travailleurs et les petits paysans. Nous avons déjà mentionné le fait que la majo-

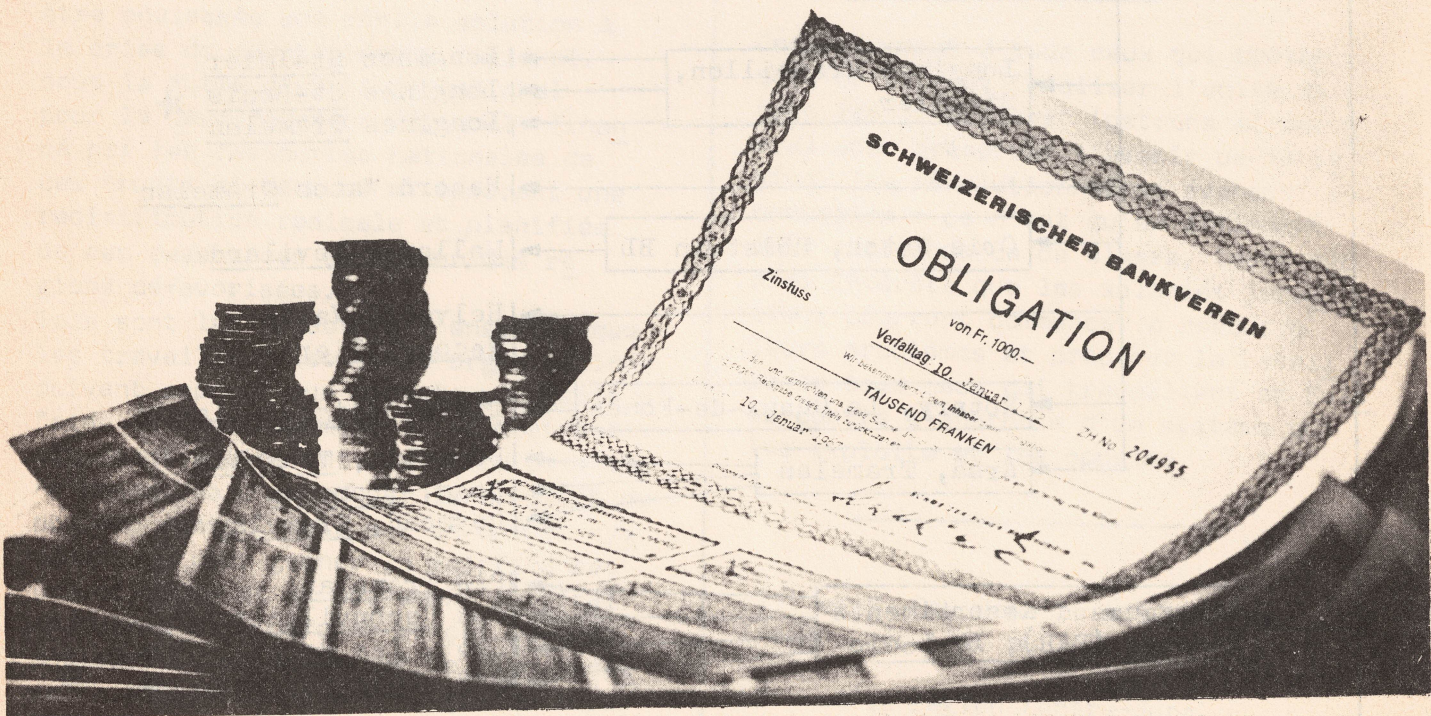
rité des petites et moyennes entreprises jurassiennes dépendent des choix centraux des trusts horlogers. L'exemple de PIQUEREZ à Bassecourt, qui a déjà licencié de nombreux travailleurs montre quelles difficultés attendent les salariés de la région. Et si, comme on l'annonce, PIQUEREZ devait être racheté par l'ASUAG, la SSIH ou un patron américain, les réorganisations de la production qui s'en suivraient ne seraient certes pas au profit des salariés... Il faut souligner ici que l'intérêt porté par les trusts à certaines entreprises de la région n'a rien à voir avec le souci d'améliorer les conditions de vie et de travail dans la région : c'est au contraire l'existence d'une main d'oeuvre relativement bon marché (et meilleur marché encore si le chômage subsiste, vu la pression sur les salaires) qui intéresse ces messieurs. En 1974, sur 83 villes de Suisse, Delémont était au 82e rang pour le salaire horaire moyen, et sur 88 villes, au 75e rang pour le salaire mensuel moyen...

En Ajoie, c'est une autre branche industrielle, le textile et l'habillement, qui emploie une part importante des travailleurs (20 %). Or la crise du textile dure depuis quelques années déjà à l'échelle nationale et le fait que les entreprises jurassiennes ne soient pas dépendantes, le plus souvent, d'une firme nationale impliquera sans doute les mêmes résultats que dans l'horlogerie : la liquidation des concurrents les plus faibles. Reste BURRUS, le "fleuron" non horloger du nouveau canton. Certes, ce n'est pas demain que l'on arrêtera de fumer des Parisiennes ou des Select. Mais est-il vrai que M. Burrus envisage de racheter les locaux de la GM à Bienne ? Quel projet de réorganisation prépare-t-il et quelles conséquences pour l'emploi des 600 travailleurs dans la région ? Il faudrait être dans le "secret des dieux" de ce patron "jurassien" pour le savoir et comprendre sa façon d'envisager le "Jura de demain, libre et prospère"...

Quant à la situation des paysans dans les Franches-Montagnes, l'article qui suit (3) montre également la situation fragile de l'agriculture dans la région. En outre, contrairement à d'autres régions retradées de Suisse (Valais, Alpes bernoises, une partie des Grisons), le Jura ne peut pas compter sur les ressources du tourisme pour compenser un peu les déséquilibres évidents dans

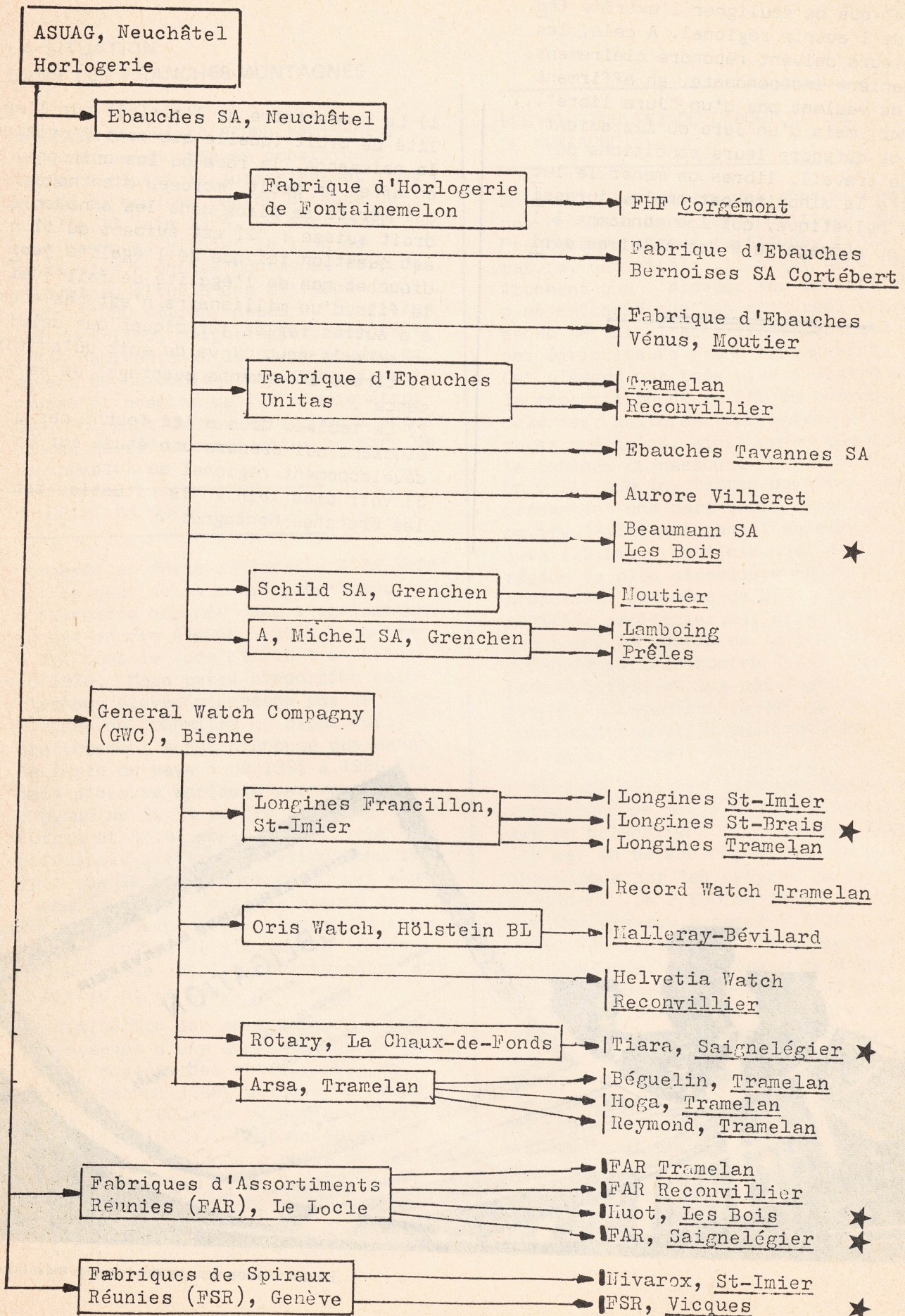
le secteur industriel et agricole. Ce n'est donc pas "peindre le diable sur la muraille" que de souligner l'extrême fragilité de l'avenir régional. A cela, les travailleurs doivent répondre clairement, et de manière indépendante, en affirmant qu'ils ne veulent pas d'un "Jura libre"... de chômer, mais d'un Jura où ils soient libres de défendre leurs conditions de vie et de travail, libres de mener la lutte contre la minorité patronale, jurassienne et helvétique, qui les condamne à l'exode, au chômage ou à des salaires dérisoires.

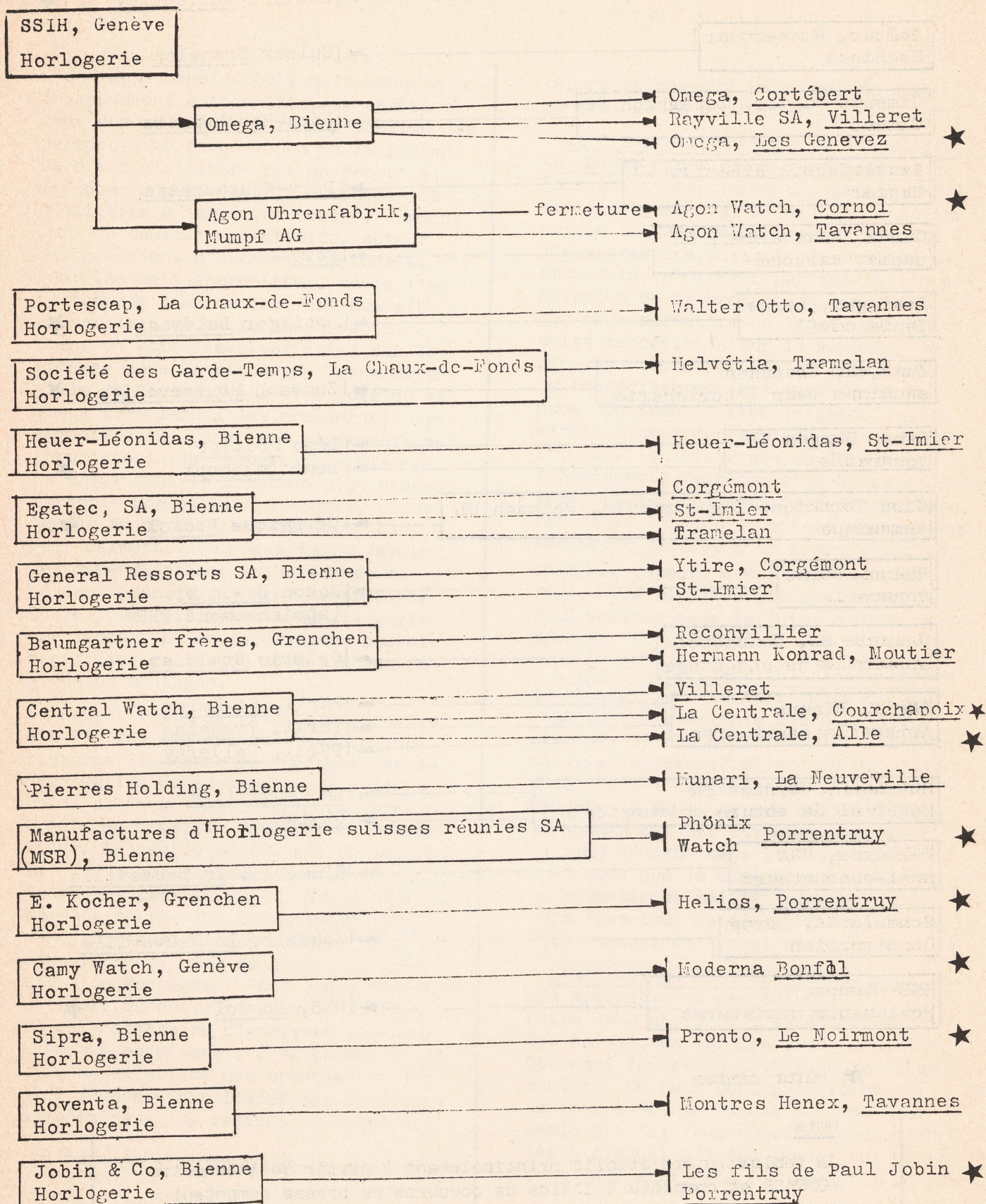
- 1) Le commentaire de l'article sur l'égalité de droit (quelle que soit l'origine, la naissance, la race ou les opinions) est en effet un petit "morceau d'anthologie" qui mérite sa place dans les annales du droit suisse : "Il est évident qu'il n'est question ici que de l'égalité juridique et non de l'égalité de fait : si le fils d'un millionnaire n'est pas soumis à d'autres règles juridiques que celui d'un sans-le-sou, il va de soit qu'en fait il tire d'importants avantages de sa naissance".
- 2) Ce tableau nous a été fourni par un étudiant qui prépare une étude sur le développement régional au Jura.
- 3) Voir plus loin : "la situation dans les Franches-Montagnes".



La domination des grandes banques helvétiques ...

LISTES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DU JURA FRANCOPHONE
DONT LE SIEGE SOCIAL EST A L'EXTERIEUR DU JURA





Von Roll, Gerlafingen SO Métallurgie	→	Choindez <u>Courrendlin</u>	★
	→	Rondez, <u>Delémont</u>	★
	→	Atelier <u>Porrentruy</u>	★
Sulzer, Winterthur Machines	→	Sulzer <u>Tramelan</u>	
Ciments Vigier, Luterbach SO Ciment	→	Péry- <u>Reuchenette</u>	
Papierfabrik Biberist SO Papier	→	Péry- <u>Reuchenette</u>	
Carfa, Richterswil ZH papier carbone	→	Péry	
Losinger, Berne Génie civil	→	Losinger <u>Delémont</u>	★
Zumbach, Grenchen machines pour l'horlogerie	→	Zumbach <u>Montsevelier</u>	★
Lémo, Morges VD Appareils	→	Lémo <u>Moutier</u>	
	→	Lémo <u>Delémont</u>	★
Cisa Céramique Industrielle, Reinach BL céramique	→	Céramique <u>Bonfol</u>	★
Rekon, Berne Appareils	→	Rekon <u>St-Imier</u> (anciennement FBR)	
Calorie SA, Neuchâtel appareils de chauffage	→	Calorie <u>St-Imier</u>	
Pärli, Bienne Appareils sanitaires	→	Pärli, <u>St-Imier</u>	
	→	Pärli, <u>Tramelan</u>	
	→	Pärli, <u>Malleray</u>	
Sutramed, Cerniat FR Matériel de suture chirurgicale	→	La <u>Neuveville</u>	
	→	<u>Orvin</u>	
Télédyne, USA semi-conducteurs	→	Zimmerli, <u>La Neuveville</u>	
Schmalz SA, Berne Construction	→	Schmalz, <u>La Neuveville</u>	
RMB Bienne Roulements miniatures	→	RMB, <u>Bonfol</u>	★

★ Futur canton

Note

Ce tableau a été établi principalement à partir de l'annuaire KOMPASS et complété à l'aide de coupures de presse remontant jusqu'en 1971. Il est donc incomplet et sous-estime l'ampleur de la dépendance du Jura à l'égard de sièges sociaux situés à l'extérieur du Jura. Il ne s'agit pas toujours de succursales mais également de participations, même minoritaires.

LE JURA ET L'AIDE AUX REGIONS DE MONTAGNE

L'audience considérable qu'a acquise le mouvement autonomiste est certainement due en partie à la dégradation des perspectives économiques de la région. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le débat engagé dans la campagne plébiscitaire a largement tourné, surtout lors du deuxième plébiscite, autour des questions d'économie régionale. Pour les antiséparatistes, seule l'appartenance à un canton fort pouvait sauver le pays de la banqueroute. Quand on voit l'ampleur prise par le chômage dans le canton de Berne et en ville de Bienne, on a vite jugé du sérieux avec lequel les pro-bernois argumentaient. Quant aux mouvements autonomistes, ils situaient la planche de salut dans la création d'un nouveau canton. Une gestion autonome, débarrassée du parasitisme bernois, devait permettre de mieux faire valoir les revendications jurassiennes au niveau fédéral. Et pour concrétiser cette idée, ils mettent depuis quelque temps tout en oeuvre pour pouvoir bénéficier de l'aide fédérale aux régions de montagne.

En effet, après le veto bernois qui a mis fin aux régions Centre-Jura (qui regroupe les Franches-Montagnes et le Haut-Vallon de St-Imier autour de La Chaux-de-Fonds) et Inter-Jura (districts de Moutier, Délémont et Porrentruy), la région JURA vient de se créer. Elle a exactement les mêmes contours que ceux du futur canton et elle possède toutes les caractéristiques démographiques et économiques pour pouvoir bénéficier de l'aide aux régions de montagne. Pour juger des perspectives qu'ouvre cette aide au Jura, il est nécessaire d'analyser les problèmes économiques qui se posent et le type de solutions que propose la LIM (loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne).

LES PROBLEMES ECONOMIQUES DU JURA

Plusieurs problèmes se posent à l'économie du Jura. Leur point commun est d'avoir des incidences directes au niveau de l'emploi et, donc, d'avoir des

répercussions sur le niveau de vie général de la population.

- La crise structurelle de l'horlogerie se double d'une crise conjoncturelle. Face à la concurrence des géants américains et japonais, l'horlogerie suisse marque le pas. Avec l'apparition de l'électronique surtout, les unités de production sont trop petites et l'organisation de la production trop archaïque pour permettre de lancer des produits compétitifs sur le marché. De plus, en cette période de récession, le rétrécissement des marchés et le cours du franc suisse joignent leurs effets à ceux de la crise structurelle. Or, dans les districts du Jura-Nord, l'horlogerie représente 57 % des emplois industriels. En admettant - prévision optimiste ! - que le volume des emplois horlogers diminue d'un tiers jusqu'en 1980 par rapport à son niveau de fin 1974, cela signifierait une perte de 2300 emplois dans le futur canton, soit près de 400 par année.

- L'abandon de l'agriculture va encore se poursuivre. Le territoire du nouveau canton rassemble une population agricole (11.2% en 1970) plus importante qu'en Suisse (7.6) et que dans l'ensemble des 7 districts de l'ex-Jura bernois (8.8%). Or, de 1965 à 1969, le nombre des agriculteurs a diminué de 1000 environ dans le Jura-Nord. En supposant que la diminution totale va se ralentir de moitié jusqu'en 1980, cela fera tout de même 100 emplois agricoles supprimés annuellement.

- L'arrivée de nombreux jeunes dans la vie active va se poursuivre; Entre 1960 et 1970, l'excédent annuel des naissances sur les décès était de 550 dans les trois districts du futur canton. On peut donc grossièrement estimer à 400 le nombre des nouveaux emplois qu'il faudra mettre chaque année à disposition des jeunes qui quittent leur scolarité (en réalité, un peu

moins que le chiffre de l'excédent naturel, si l'on considère que le taux d'activité des femmes décroît assez rapidement avec l'âge et qu'il faut tenir compte d'une légère mortalité). Il est vrai qu'à partir de 1980, l'excédent va encore diminuer à cause de la baisse générale de la natalité observée depuis quelques années.

- Au total, si l'on additionne les emplois qui seront supprimés du fait de la crise structurelle de l'horlogerie et de la rationalisation de l'agriculture et ceux qu'il faut créer pour faire face à l'excédent naturel, on arrive, pour le nouveau canton, à un chiffre de 900 par année ! Ce chiffre n'est pas une prévision de planificateur, bien évidemment, mais une estimation sommaire qui a valeur d'ordre de grandeur pour le futur canton, pour autant qu'il désire supprimer l'obligation d'émigrer qu'ont nombre de ses ressortissants. En outre, ce calcul ne tient compte que de l'évolution structurelle prévisible. Il est évident que si la crise généralisée du système capitaliste s'approfondissait, il faudrait ajouter à ces chiffres ceux du chômage conjoncturel. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler le chiffre de 4500 emplois supprimés dans les sept districts jurassiens depuis le début de la crise ... (1)

- En réalité, la crise de l'horlogerie, la rationalisation de l'agriculture et le manque d'emplois ne sont que des aspects d'un problème bien plus fondamental : celui du développement inégal en système capitaliste, qui aboutit à cette absurdité qu'est la juxtaposition, dans un même pays, de zones sur-développées, encombrées, polluées et de régions entières dont l'économie dépérit et dont la population est contrainte à l'émigration.

Comment cela est-il possible ? Par le fonctionnement même du système, puisque les principales décisions d'investissement (donc de création d'emplois) sont prises par des capitalistes individuels à la recherche du meilleur profit. Ce qui les conduit à implanter des usines précisément dans les régions les plus avantageées. Il est bien clair que le Jura (tout comme Appenzell ou le Haut-Valais par exemple) ne fait pas le poids face à Zurich ou Bâle.

LES "SOLUTIONS" DE L'AIDE AUX REGIONS DE MONTAGNE

Cette aide consiste essentiellement "dans le financement complémentaire d'investissements en matière d'équipements collectifs (communications, domaine de l'eau et des ordures, formation scolaire etpro

mation scolaire et professionnelle, équipement destiné au repos, à l'hygiène publique, aux loisirs, à la culture et aux sports" (2). Il s'agit

donc d'un financement complémentaire qui peut se monter jusqu'à 25% du coût de réalisation. Encore faut-il que la région bénéficiaire ait les moyens financiers de déboursier les 75% restants ! Mais surtout, l'aide n'est valable que pour la réalisation d'équipements collectifs pris en charge par les collectivités publiques. Cela signifie-t-il que des emplois vont être créés en suffisance pour enrayer l'exode vers les grands centres urbains ? L'amélioration de certaines infrastructures publiques va-t-elle inciter des capitalistes à investir massivement dans les régions de montagne ? Certes non. Car même s'il est certain que de petites entreprises vont s'implanter dans le futur canton du Jura, les besoins en emplois nouveaux ne pourraient être satisfaits qu'au prix d'un effort insurmontable dans les circonstances actuelles.

Au mieux, la LIM permettra de réaliser à meilleur compte des équipements élémentaires, ce qui permettra de camoufler aux yeux des habitants le processus de dégradation économique de la région. Ou encore, grâce aux subventions, il sera possible d'accorder des avantages fiscaux à des firmes qui, de toute manière, quitteront la région dès qu'elles n'y trouveront plus un intérêt suffisant. En bref, cette aide servira à mieux masquer l'incapacité des pouvoirs locaux de maîtriser le processus de sous-développement de la région. Mais en aucun cas, elle ne constituera un solution à la crise de l'horlogerie et au manque d'emplois. En aucune manière elle ne sera capable de renverser, ni même d'enrayer le processus de développement inégal.

Quelle alternative pour les travailleurs ?

Les travailleurs, l'ensemble des masses laborieuses de la région n'ont cependant pas à accepter avec fatalité ces conséquences de la crise régionale. A ceux qui appellent ouvertement au "soutien de l'état" (cantonal ou fédéral) pour venir en aide aux entreprises en difficulté, il s'agit de riposter en disant: si déjà l'état (c'est-à-dire l'argent perçu par les impôts, en majorité ceux des travailleurs) prétend aider ces entreprises, qu'on nationalise sans indemnité ces trusts et ces firmes qui déterminent l'avenir de la région. Nous refusons que l'état fournisse un seul sou pour ceux qui investissent aujourd'hui pour repartir demain (comme GM), qui rachètent aujourd'hui pour licencier demain. Nous exigeons au contraire la nationalisation immédiate, avec un plan de maintien de l'emploi, sous le contrôle des travailleurs eux-mêmes et de leurs organisations qui seuls peuvent savoir et décider de ce qui les concerne directement. De même, contre les grandes banques qui organisent le pompage de l'économie, de l'épargne et contrôlent le crédit, il s'agit d'imposer la nationalisation sans indemnités des grandes banques, la levée du secret bancaire.

C'est en effet seulement sur la base de telles nationalisations que peut être envisagée une réelle solution à la crise du développement régional, sous la forme d'un fonds national pour le développement régional, financé par les ressources nationales de ces trusts et banques et assurant une redistribution radicale et planifiée de ces ressources en faveur des régions défavorisées.

Tels sont les objectifs d'ensemble que les travailleurs et leurs organisations doivent opposer aux projets bourgeois d'"aide au développement". Ils montrent cependant clairement que cette bataille ne passe pas d'abord par la création du nouveau canton, mais par un combat systématique pour gagner la majorité des travailleurs et du mouvement syndical en Suisse à la défense de ces revendications. La bataille sur le plan syndical acquiert ici une très grande importance: en effet, si nous pouvons accep-

ter la formation d'un cartel syndical jurassien, ce n'est pas dans le sens que préconisent aujourd'hui bien des responsables syndicaux et qui vise à "mieux représenter" les intérêts des travailleurs face au nouvel état cantonal, mais prioritairement pour mener le combat dans les organisations syndicales nationales en faveur des réponses d'ensemble des travailleurs.

La mobilisation pour ces objectifs d'ensemble passe également par la défense immédiate des intérêts des travailleurs contre le chômage et les baisses de salaire. Dans ce sens, l'exemple des premières ripostes (grèves avec occupation comme à BULOVA) contre les licenciements montre comment, dès maintenant, on peut s'opposer à l'arbitraire patronal. Ce recours à l'action directe et collective peut d'ailleurs être stimulé, favorisé par la lutte pour la libre activité politique et syndicale dans les entreprises, la reconnaissance légale des commissions ouvrières librement et démocratiquement élues par les travailleurs eux-mêmes, la reconnaissance du droit de grève.

Et aussi par la reconnaissance des mêmes droits politiques et syndicaux pour tous ceux et celles qui travaillent en Suisse, quelle que soit la couleur de leur passeport.

Contrairement à tous ceux qui prétendent qu'il faut "réaliser l'unité de tous les Jurassiens" (patrons et ouvriers) pour préserver l'avenir de la région, les révolutionnaires avancent au contraire: ce n'est qu'en affirmant leur indépendance de classe, leurs propres intérêts que les salariés jurassiens pourront commencer à résoudre leurs problèmes et préparer la bataille de tous ceux qui travaillent en Suisse contre l'anarchie d'un système qui les exploite et les opprime.

(1) cf M. Rey dans le bulletin de l'ADIJ, déc. 75, p. 252

(2) cf la région Centre-Jura, Université de Neuchâtel, 1975, p. 264

LA SITUATION DANS LES FRANCHES-MONTAGNES

Peuplées d'environ 8'000 habitants, les Franches-Montagnes constituent un des 7 districts jurassiens et font partie du nouveau canton du Jura depuis le 23 juin 1974. A part quelques communes situées le long du Doubs, les Franches-Montagnes forment un plateau situé à une altitude d'environ 1'000 mètres, dépourvu de villes (le chef-lieu, Saignelégier, comptait 1'745 habitants en 1970) et pauvre en moyens de communications (mauvaises routes et chemins de fer à voie étroite). Du point de vue agricole, l'ensemble du territoire est situé en zone de montagne.

LE POIDS DU SECTEUR AGRICOLE

Comparée au reste du Jura ou à la Suisse, la part de la population franc-montagnarde occupée dans l'agriculture est encore élevée : 19.5 % contre 8.8 % dans le Jura et 7.6 % en Suisse en 1970. Mais cette proportion relativement élevée n'empêche pas le Haut-Plateau de connaître un exode rural pratiquement aussi prononcé que dans le reste du pays : de 1955 à 1969, la main-d'oeuvre agricole permanente a diminué de 56.3% contre 57.3% en Suisse et 57.9% dans le Jura. La principale différence réside dans le fait que le Franc-Montagnard qui abandonne la terre n'est pas assuré de trouver un emploi sur place. Il sera souvent obligé de s'expatrier ou de faire chaque jour la navette entre son domicile et La Chaux-de-Fonds.

La diminution des agriculteurs s'est accompagnée d'une augmentation de la taille moyenne des entreprises. Entre 1955 et 1969, celle-ci a passé de 1154 à 1760 ares de surface agricole utile (SAU). Dans le Jura, l'entreprise moyenne a passé de 881 à 1376 ares de SAU et en Suisse, de 557 à 781 ares de SAU. L'exploitation franc-montagnarde est donc plus étendue, ce qui est dû à son caractère plus extensif.

LES DIFFICULTES DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

En effet, la culture des champs n'est pas rentable dans les conditions des Franches-Montagnes (altitude, température, humidité). Il n'est donc pas étonnant que l'élevage (au caractère plus extensif que les cultures) représente de loin l'activité principale des agriculteurs franc-montagnards. Cet élément est très bien illustré par la répartition de la SAU en terres ouvertes, cultures fourragères et cultures spéciales, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

On y lit que les terres ouvertes représentent une part trois fois plus petite (7.3%) que dans l'ensemble du Jura (22.0%). En Ajoie, qui est la région la plus céréalière du Jura, la proportion est même de 36%. Quant aux prairies artificielles, elles n'atteignent que la moitié de la proportion jurassienne (3.3% contre 6.8%). Les prés naturels et les pâturages constituent l'essentiel (9/10) de la surface agricole utile des Franches-Montagnes (Jura : 7/10).

L'élevage dans les Franches-Montagnes correspond de moins en moins aux images de calendriers ! Le cheptel chevalin est en baisse régulière, ce qui s'explique par les progrès de la mécanisation. De 2'600 en 1956, le nombre des chevaux a passé à 1'200 en 1969. Au contraire, l'élevage bovin se développe. Il a passé de 8'900 têtes en 1941 à 10'900 en 1961 et à 12'300 en 1969. Mais le nombre des vaches est encore faible : 29% du total en 1969. Le reste du cheptel se compose de jeunes bêtes destinées à la reproduction. Pour l'instant, les éleveurs se heurtent au problème des bâtiments agricoles, dont la plupart sont vétustes, exigus et inadaptés aux conditions modernes d'exploita-

Répartition de la SAU, en pourcent (1969)

	Terres ouvertes	Cultures prairies artif.	fourragères prés. nat.	pâtura- ges	Cultures spéciales
Franches- Montagnes	7.3	3.3	62.4	26.9	0.1
Jura	22.0	6.8	49.3	21.6	0.3

tion car ils n'ont pas suffisamment de place à l'abri des intempéries.

Or l'exploitation de montagne fournit un revenu inférieur à celui d'une exploitation de plaine et cela malgré les subventions aux exploitations de montagne, qui se montent à plusieurs milliers de francs par année. La différence de revenu, qui se situe généralement entre un quart et un tiers, suffit à empêcher la plupart des paysans de dégager, en plus de leur fonds de consommation, un montant équivalent à l'amortissement courant de leurs bâtiments agricoles. Une modernisation, seule condition de survie, oblige les plus défavorisés d'entre eux à se serrer la ceinture et à se contenter d'un fonds de consommation inférieur au salaire de pratiquement n'importe quelle profession. Très souvent, le paysan s'il se raccroche à sa terre, est obligé de recourir à l'emprunt, si bien que les banques deviennent de plus en plus les véritables propriétaires du sol et des bâtiments agricoles.

UNE MAJORITE DE PETITS PAYSANS

Il est difficile de connaître la proportion des paysans franc-montagnards qui échappent à ces difficultés. Mais il est certain qu'ils constituent une minorité. En effet, si l'on considère généralement qu'en plaine, les moyens et gros paysans sont ceux qui cultivent un domaine de plus de 20 ha, leur nombre équivaldrait à 35% des agriculteurs du Haut-Plateau (cf tableau ci-dessous). Mais, du fait qu'il s'agit d'une zone de montagne, où les rendements à l'ha sont plus faibles qu'en plaine, il faut une surface plus vaste pour permettre à l'exploitant une certaine aisance. De plus, on sait que de nombreux agriculteurs sont obligés de louer des terrains abandonnés par leur propriétaire pour compléter leurs maigres terres. Or, à la suite de la ruée sur les résidences secondaires, le prix des terres est monté en flèche, dépassant ce que l'on appelle communément sa valeur de rendement agricole. Au total donc, le nombre des paysans franc-montagnards que l'on peut qualifier de gros paysans n'est certainement pas élevé.

Répartition des exploitations par classes de grandeur, en pourcent (1969)

	0-1 ha	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	plus de 50 ha
Franches-Montagnes	3.8	10.1	13.5	37.4	30.9	4.3
Jura	13.2	17.0	14.6	29.9	23.1	2.2

La comparaison entre l'ensemble du Jura et les Franches-Montagnes pourrait faire croire, si l'on s'en tenait aux classes de grandeur des exploitations que la situation est plus saine sur le Haut-Plateau. Il n'en est rien. En effet, comme on l'a déjà souligné, les cultures sont plus extensives dans les Franches-Montagnes, ce qui explique la plus forte proportion de moyennes et grandes exploitations, pour une production souvent plus faible. C'est notamment le cas pour toute une série de petites exploitations qui ne sauraient exister dans les Franches-Montagnes, notamment celles qui font de la vigne comme à La Neuveville ou des productions fruitières, horticoles et maraîchères.

LA SOLUTION DES COOPERATIVES

Que peuvent donc entreprendre les petits paysans pour faire face à la situation ? Dans les conditions présentes, la seule solution réside dans la création de coopératives de producteurs. La réunion des terres de plusieurs d'entre eux permettrait une exploitation plus rationnelle, notamment par la possibilité d'agrandir les surfaces d'un seul tenant. La mise en commun du parc de machines permettrait une utilisation plus intensive, donc plus économique de celles-ci. Mais surtout, lors d'acquisitions ultérieures, il serait désormais possible d'éviter une multiplication des mêmes instruments sur un territoire réduit. L'économie réalisée se chiffrerait rapidement par centaines de milliers de France. De plus, la coopérative permettrait de concentrer en un seul endroit la construction de bâtiments agricoles adaptés aux conditions modernes d'exploitation. La concentration d'un grand troupeau en un seul lieu autoriserait la centralisation de tous les accessoires (silos, machines à traire, etc) et introduirait de précieuses économies de temps de travail. Ce dernier point n'est d'ailleurs pas sans importance. Car en plus d'un sensible abaissement des coûts, la coopérative peut garantir à chaque travailleur de la terre des congés et des vacances régulières.

Mais, il est évident que pour l'instant, l'idée des coopératives se heurte à une grande résistance. La mentalité individualiste de petit propriétaire reste solidement ancrée et ce ne sont pas les "valeurs" véhiculées par la publicité, les mass-média et toutes les institutions de transmission de l'idéologie bourgeoise qui permettront de dépasser ce stade !

DES FAILLES DANS L'IDEOLOGIE DOMINANTE

Toutefois, des signes de rupture apparaissent. L'opposition à la création d'une place d'armes en 1961 a constitué le premier craquement. Depuis plus d'une année, par certaines de leurs actions, les militants Franc-Montagnards (MFM) mettent objectivement en cause les mécanismes de la spéculation capitaliste, qui est la conséquence du développement inégal. En empêchant, par la force ou par des stratagèmes à la limite de la légalité, que des fermes ne soient vendues aux enchères à des spéculateurs immobiliers, ils battent en brèche une série de "valeurs" bourgeoises considérées jusqu'à ici comme valeurs universelles. Ainsi, lorsqu'ils définissent la ferme comme un instrument de travail destiné en priorité aux travailleurs qui habitent la région, ils s'opposent à la toute puissance des possédants. En voulant stopper le mouvement d'appropriation du pays par des non-résidents (1/7 du territoire franc-montagnard appartient à des étrangers à la région; on recensait une résidence secondaire pour 17 habitants en 1970 !), ils engagent une dynamique du type "la terre et le patrimoine à ceux qui y vivent", dynamique qui peut prendre, à l'heure des trusts et des grandes banques, certains accents anti-capitalistes. Enfin, en s'opposant à des ventes aux enchères légales, ils mettent à nu la nature de classe de la légalité établie.

Il ne faudrait cependant pas voir chez les MFM une unité qui déborde la direction et lui pose parfois des problèmes délicats, celle-ci, attachée à un fonctionnement bureaucratique, est en partie liée aux milieux démocrates-chrétiens du Haut-Plateau. Les MFM sont au centre de la contradiction entre d'une part l'impossibilité de résoudre par des solutions bourgeoises les multiples problèmes qui se posent au Haut-Plateau et d'autre part l'enracinement social de certains militants, enracinement qui les oblige à freiner la dynamique du mouvement. Cette contradiction est très bien illustrée d'un côté par l'opposition à tout achat de ferme par un spéculateur glaronnais et de l'autre par l'indifférence affichée lorsqu'un homme d'affaires jurassien s'approprie un domaine qu'il ne cultivera évidemment pas. On reconnaît là le comportement du RJ, pour qui tout ce qui est Jurassien est bon et tout ce qui est suisse-allemand, mauvais. C'est l'attitude caractéristique des mouvements régionaux interclassistes.

QUEL AVENIR POUR LES FRANCHES-MONTAGNES ?

L'agriculture n'a pas encore terminé son mouvement de rationalisation. Elle va encore libérer des bras. Le secteur tertiaire ne regroupe pratiquement que des activités nécessaires à la vie quotidienne de la population (commerces, cafés, administrations publiques). Il restera donc très faible, particulièrement si la population continue de diminuer (-5% entre 1960 et 1970). Quant au tourisme, il n'est que d'un apport minime et les résidences secondaires apportent plus d'inconvénients que d'avantages aux communes (1). Reste l'industrie, c'est-à-dire l'horlogerie, puisque cette branche rassemble le 92 % des emplois industriels (statistique des fabriques, 1974). Or, l'horlogerie ne jouera plus aucun rôle dans la création de places de travail. Les entreprises qui auront pu passer le cap de la restructuration auront nécessairement moins de travailleurs qu'avant la présente récession. Déjà Longines annonce la fermeture de son atelier aux Breuleux, tandis que

Figurez plie bagages à Epauvillers. La seule chance de développement réside donc dans la diversification de l'industrie. Mais on se demande sérieusement quels sont les capitalistes qui, en cette période de concentration accrue, accepteraient de se décentraliser dans une région aussi périphérique, aussi mal reliée et aussi peu équipée que les Franches-Montagnes. Ou alors, il faudrait compenser tous ces désavantages par des conditions alléchantes, comme des dégrèvements fiscaux, des terrains gratuits ou à vil prix, des subventions, etc., qui ne manqueraient pas de retomber sur les épaules des travailleurs-contribuables. Car il est impensable de taxer plus les hauts revenus sans risquer de les voir émigrer.

Alors, quelles solutions ? D'abord continuer et généraliser l'action des MFM. Vendre le patrimoine et les terrains, c'est abandonner ses richesses à des spéculateurs qui n'investiront pas pour créer des emplois dans le pays. A la légalité bourgeoise qui permet de brader un pays, il faut opposer un droit de veto des assemblées communales sur toute vente de terrain. C'est à la population en entier et non à quelques particuliers de décider de l'utilisation du sol. D'autre part, il faut instituer, en plus de la taxe immobilière existante, une fiscalité élevée sur toute résidence secondaire.

Ensuite, lors de chaque fermeture d'usine, il faut "habituer" le patronat à la pratique d'une occupation prolongée, d'une remise en marche de la production et exiger sa nationalisation. En cas de fermeture d'une succursale d'une grande société (ASUAG ou SSIH par exemple), il ne suffit pas de nationaliser la seule succursale; il faut se battre pour que tout le trust soit nationalisé.

Mais ceci montre bien que la lutte pour "sauver la région" est inséparable de celle que doivent entreprendre les travailleurs et leurs organisations contre l'anarchie du "développement" capitaliste. Seule la jonction entre les militants les plus conscients de ces problèmes au

sein des MFM et un mouvement ouvrier défendant les intérêts de classe des travailleurs et de tous les opprimés en société capitaliste permettra d'engager une réelle bataille unitaire pour la défense commune des travailleurs et des petits paysans dans la région.

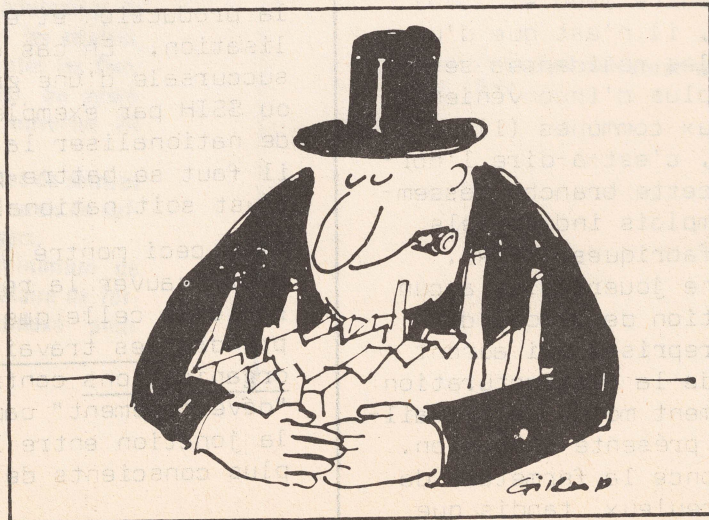
(1) cf Les résidences secondaires dans le Jura, Les Intérêts du Jura, Sept. 1975, p. 186

COMMENT RENVERSER DEFINITIVEMENT LA VAPEUR ?

Le problème des Franches-Montagnes n'est pas unique. C'est le problème de toutes les régions sous-développées des pays capitalistes avancés. Et il est insoluble dans le cadre de ce système. En effet, le déséquilibre régional est tel que les conditions de production sont très inférieures dans les régions sous-développées. D'une manière générale, les coûts de production pour une entreprise privée y sont plus élevés que dans une région fortement développée. Et comme les principales décisions d'investissement sont prises en fonction de la recherche du profit privé maximum, ces régions connaissent un sous-investissement qui accentue encore leur retard. Pour renverser la vapeur, il est donc nécessaire d'y investir à des conditions qu'un capitaliste normalement constitué refuserait. Cela,

seule une économie planifiée, où la concurrence entre firmes a disparu, peut le faire. Une aide efficace à une région en retard requiert des décisions prises au niveau de la nation tout entière et exige la mobilisation d'un volume considérable de facteurs de production. On doit même envisager la nécessité de puiser des ressources dans les régions fortement développées et de les transférer sans compensation dans les régions faibles pour accélérer leur rattrapage. Cela ne peut se faire sans une planification de toute l'économie.

Mais une telle réalisation ne peut pas s'accomoder de la concurrence entre les entreprises. Car l'économie capitaliste a conduit à de telles disparités que les conditions de productivité sont très inégales, surtout si l'on veut garantir un niveau de vie équivalent à l'ensemble des travailleurs. La correction des déséquilibres régionaux exige que des investissements considérés jusqu'ici comme non-rentables soient effectués. A la rentabilité individuelle des unités de production chère au capitalisme, il faut substituer la satisfaction de l'ensemble de la population, c'est-à-dire la possibilité de supprimer l'émigration forcée d'un côté et l'arrêt de la croissance démesurée de villes monstrueuses de l'autre côté. Ainsi, et seulement ainsi, pourra disparaître l'absurde fossé entre régions sur-développées et régions sous-développées.



IV Femmes, école: refusons l'oppression !

Nous ajoutons à cette brochure deux articles sur la situation des femmes et sur "l'école que nous voulons". Ces deux exemples montrent vers quels objectifs doit s'orienter, pour nous, la lutte contre l'oppression de la société bourgeoise.

FEMMES JURASSIENNES : JUSQU'A QUAND DECIDERONT-ILS POUR NOUS ?

Les crèches insuffisantes, l'avortement interdit, la contraception fortement limitée, les licenciements "offerts" en priorité, le chômage camouflé, les postes de travail refusés ... et ils disent préparer une place aux femmes ! Jusqu'à quand décideront-ils pour nous ?

Dans le débat qui s'est ouvert à propos du nouveau Canton du Jura, on sait qu'après l'année de la femme (année des licenciements aussi, mais aussi de développement des luttes des femmes), il s'agit avant tout de se donner bonne conscience. Pour les partis traditionnels, il suffit d'ajouter un peu de charme électoral (les femmes représentent 50% de l'électorat !) en mettant au féminin quelques noms sur leur liste. Pour Jura Demain, après avoir fait la critique sur plusieurs plans de la politique de ces derniers, il s'efforce d'ouvrir ses ailes aux laissés pour compte : les jeunes et les femmes.

Tous ne peuvent ignorer plus longtemps les problèmes spécifiques des femmes et tous veulent leur préparer une place !

QU'EN EST-IL DES FEMMES ELLES-MEMES ?

Dans la volonté que les femmes ont de s'affirmer, diverses tendances sont apparues dans un débat public datant de près d'une année. Pour certaines (les initiatrices de ce débat) il s'agissait de faire valoir leur égalité par rapport aux hommes en essayant d'obtenir - au moyen d'une liste électorale de femmes uniquement - quelques sièges de plus à côté d'eux. Si ces quelques arrivistes ont de la peine à mettre sur pied une liste, c'est pour plusieurs raisons qui sont d'ailleurs apparues dans le débat.

En effet, objectivement, la sensibilisation des femmes jurassiennes quant à leur oppression a été absente de la lutte pour l'indépendance du Jura bien que certaines aient été partie prenante de cette lutte. Cela s'est marqué par le non-prise en charge des revendications des femmes par le mouvement séparatiste (la plupart des femmes jurassiennes restaient à la maison pour garder les gosses pendant que leurs militants de maris (!) participaient à des réunions politiques ou à des occupations. Le retard accumulé par l'ensemble des femmes pèse encore lourd : il n'y aura donc pas de miracle (dans le sens d'une forte représentation femmes à la Constituante) au travers d'une campagne électorale pour une liste féminine. Si l'AFDJ (Association Féminine pour la

défense du Jura) avait compris ce retard et essayait de poser les problèmes des femmes dans le futur canton, elle en reste néanmoins, pour le moment, à des revendications égalitaires sur le plan économique et juridique (par exemple travail, salaire égal).

D'autres femmes conscientes de leur oppression spécifique cherchaient au travers du débat comment "mendier" un juste droit en développant diverses idées: cela passait par exemple par le choix du piment qui améliorerait la cuisine (encore !) électorale, par le soutien des partis qui prendraient en charge des revendications femmes (dont on connaît le baratin en la matière !) ou enfin l'adhésion à Jura Demain.

En plus, certaines femmes, conscientes également de leur oppression, ont décidé de se battre pour imposer leurs droits. Elles sont pour la plupart militantes du GROUPE FEMMES DE DELEMONT, qui vient de se rattacher à la coordination nationale du mouvement autonome de Libération des Femmes. Elles sont intervenues dans le sens que c'est d'abord aux femmes et à elles seules de décider de leur libération donc des revendications spécifiques à mettre en avant : qu'il s'agisse du droit à disposer librement de leur corps (d'avoir le choix d'avoir des enfants ou non), du droit à l'emploi, en passant par le droit à la formation, etc.

D'un point de vue général, le problème posé au travers de ces discussions publiques est celui de la participation de la femme à la vie sociale, politique et économique.

UN CANTON NOUVEAU : NE PAS
OUBLIER LA REALITE DES FEMMES
AUJOURD'HUI

Tant que les femmes - surtout

les travailleuses et les ménagères - se trouvent en fin de journée vidées par 8-9 heures de travail salarié et 3-4 heures de tâches domestiques ingrates, tant qu'elles restent limitées à une éducation rudimentaire sans possibilité de mieux se former, l'aliénation qu'elles subissent quotidiennement est encore plus forte que pour leurs maris et collègues travailleurs.

A. Les tâches ménagères d'entretien de leurs maris et d'elles-mêmes, ainsi que l'éducation des enfants, la future main-d'œuvre de travail, sont des tâches routinières et abrutissantes accomplies gratuitement par les femmes. Ces tâches répondent aux besoins élémentaires des hommes, des femmes et des enfants (manger, se vêtir, se soigner, etc) pour se maintenir en vie, une vie qu'ils (elles) usent dans les usines à longueur de journée. On voit donc l'importance que les patrons et leurs partis attachent à la femme au foyer et au maintien de la famille: cela leur permet d'éviter des investissements sociaux tels que les crèches, les restaurants collectifs, les équipements hospitaliers. Et cette situation apparaît plus clairement en période de crise où ce sont les femmes qui sont renvoyées les premières à la maison et où l'on assiste à un blocage voire à une baisse des crédits pour tout ce qui concerne le domaine social (ex. : fermeture de crèches ou augmentation des prix journaliers).

B. Sur le plan du travail salarié : beaucoup de femmes se trouvent licenciées ou menacées de l'être - dans l'horlogerie par exemple :

- à la Holding sa, une ouvrière fut renvoyée parce qu'elle était enceinte et parce qu'elle n'avait pas averti son patron de son état !

- dans un village du Val Terbi, près de 40 femmes qui travaillaient à domicile se sont vu supprimer leur travail et aucune ne touche actuellement une indemnité de chômage !

* La priorité aux pères de famille, même si elle n'est pas appliquée à la lettre reste le principe de "choix" : dans l'enseignement, où plus de 150 enseignant(e)s se trouveront sans emploi, on menace les femmes mariées de quitter leur poste ou on leur refuse systématiquement de nouveaux emplois.

* Celles qui cherchent un travail n'en trouvent pas ou à des conditions inacceptables : en Ajoie, dans des entreprises du textile, les femmes sont obligées d'accepter un emploi avec un salaire qui varie entre fr. 6.50 et fr. 7.50, voire même dans une entreprise jusqu'à fr. 4.50 à l'heure !

* Les femmes mariées et mères de famille qui émergent de leur état de dépendance et souhaitent sortir du ghetto ménager voient se dresser des obstacles énormes pour pouvoir acquérir une formation et pour l'utiliser.

POUR QUE CETTE VIE CHANGE ...

Pour que cette situation change, il est nécessaire que les femmes puissent intervenir réellement, à part entière, dans la vie sociale, politique et économique et comme l'ont montré divers groupes de femmes, en Suisse et ailleurs, il s'agit pour elles d'affirmer leur volonté de participer à la construction d'une nouvelle société basée sur la transformation des rapports sociaux. Aujourd'hui cela se traduit par le dé-

sir de "CHANGER LA VIE", changer les rapports quotidiens au travail, en famille, dans la sexualité entre femmes/hommes et enfants.

Et cela suppose en premier lieu que les femmes puissent disposer "librement" de leur temps, de leur énergie physique et intellectuelle sans avoir à assumer seules et isolées dans leur ménage les tâches domestiques.

Disposer "librement" de son temps, cela veut dire pour les femmes, pouvoir :

1. Contrôler leur maternité. Cela suppose la contraception et l'avortement libre (y compris pour les mineures) remboursés par les assurances.

- L'accès à des consultations gratuites dans les plannings familiaux avec un personnel féminin apte à informer et à déculpabiliser les femmes sur toutes les questions sexuelles et affectives.

- L'accès à des équipements hospitaliers comprenant un centre-femmes autogéré par les femmes elles-mêmes.

- La protection totale de la maternité avec un congé "parental" (pris par le père ou la mère) pour les soins du nouveau-né durant les premiers mois.

- La suppression de la "commission cantonale d'experts" pour le contrôle de l'avortement.

2. Etre déchargées des tâches domestiques :

- Mise à disposition des restaurants collectifs ou de cantines populaires délivrant une nourriture variée, de bonne qualité et à bon marché.

- Mise à disposition de crèches de qualité et selon les besoins pour les femmes qui veulent des enfants.

- Mise sur pied de blanchisseries gratuites, etc.

3. Découvrir ensemble et massivement la voie de la libération, c'est-à-dire :

* avoir le temps de se réunir entre femmes pour avoir accès à la parole, à la conscience et à l'expérience, cela suppose :

- la réduction radicale du temps de travail (40 heures est un premier pas dans ce sens, insuffisant).

- l'abolition des discriminations dans l'éducation.

- la suppression des catégories féminines dans la profession, l'ouverture pour les femmes à toutes les portes pour une formation réelle.

- le même salaire pour des qualifications identiques et la réduction des catégories salariales.

- le droit à l'emploi pour toutes les femmes, mariées ou célibataires, veuves ou divorcées, suisses ou immigrées.

Ce sont là les conditions essentielles pour que le temps,

l'énergie, l'imagination, la parole des femmes deviennent créateurs de nouvelles relations entre femmes/hommes et enfants. Ne pas en tenir compte serait sous-estimer l'extraordinaire potentiel que représentent les femmes et leur recherche sur la qualité de la vie.

C'est à l'imposition de ces revendications que le mouvement autonome devrait s'atteler aujourd'hui, y compris dans le Jura, dans le cadre du projet d'un Nouveau Canton, s'il ne veut pas se gargariser d'illusions quant à la nouvelle Constituante. Mais il n'y aura de luttes victorieuses sur ces revendications que si le mouvement ouvrier dans son ensemble les prend réellement en charge.

Et l'humanité ne sera réellement émancipée que si une partie d'entre elle (les femmes) participe à part entière à la construction de cette nouvelle société, à savoir le socialisme que nous voulons ...

QUELLE ECOLE VOULONS-NOUS ?

Toutes les réformes proposées actuellement par la bourgeoisie, ont pour seul objectif d'adapter le système de formation aux besoins nouveaux du marché du travail capitaliste. Ce type de restructuration ne modifie en rien la sélection de la future "main-d'oeuvre", mais la renforce au contraire : l'école n'enseigne pas en fonction des besoins des hommes, mais en fonction des besoins de la production capitaliste. Elle ne "forme" la jeunesse qu'en fonction de ce qui est nécessaire pour mieux la trier.

Voilà pourquoi nous refusons cette école, école de classe au

service d'une société divisée en classes.

Mais pour mieux expliquer dans quel sens il s'agit aujourd'hui de combattre cette institution, ces mesures de rentabilisation proposées par la bourgeoisie, il est nécessaire de préciser dans quelle perspective nous comprenons ce combat, pour quelle "école" nous nous battons.

Disons d'emblée qu'il ne s'agit pas, pour nous, de proposer un autre "modèle", mais des lignes directrices. Et ceci pour une raison bien simple : l'école que nous voulons est partie prenante du socialisme que nous voulons. Et, à l'encontre des "modèles" bureaucratiques de l'URSS et de la Chine où la participation directe des masses à la ges-

tion de la société est supprimée, le socialisme que nous voulons doit être principalement fondé sur la gestion créative des masses, organisées en conseils ouvriers, conseils de quartiers, conseils d'élèves dans les écoles qui eux seuls pourront donner à l'école que nous voulons les réponses précises, concrètes qui seront nécessaires. L'école que nous voulons ne sera plus affaire des spécialistes, mais celle des producteurs, elle sera gérée par les comités de quartiers et les comités d'entreprises, en liaison avec le personnel d'établissement et les élèves.

La principale question que nous puissions et que nous de-
bons nous poser est dès lors la suivante : qu'est-ce qui est nécessaire pour réaliser cet objectif ?

1. Nous avons montré que le fonctionnement de l'école, dans la société capitaliste, est déterminé par les mécanismes du marché du travail, les

besoins des entreprises et non de la société dans son ensemble. De même, les dépenses publiques consacrées à l'école (comme d'ailleurs à toutes les tâches sociales) sont fondamentalement limitées par le "manque d'argent de l'état" - autrement dit par le maintien de l'appropriation privée de la richesse des banques et des principaux trusts. On ne pourra donc pas réaliser une transformation réelle du système scolaire sans remettre en cause le fonctionnement de cette société, sans supprimer l'anarchie des décisions, décentralisées, de chaque trust qui investit, crée des emplois, utilise des chercheurs, etc... en fonction des seuls profits qu'il compte en retirer. Sans supprimer aussi l'appropriation de la richesse par une minorité et commencer à planifier consciemment la répartition de cette richesse sur l'ensemble de la société (par exemple combien on va investir, dans les années à venir pour les écoles, les hôpitaux ou la lutte contre la pollution).



L'école libérée...vue par les bourgeois de tous les temps...

Tout ceci se résume à une chose : pour changer l'école, il faut changer cette société, nationaliser les banques et les trusts, exproprier le pouvoir de la bourgeoisie et instaurer une planification du développement de la société organisée et contrôlée par les conseils de travailleurs, de producteurs. C'est cette planification, démocratiquement gérée par l'ensemble de la société au niveau local, régional et national, qui permettra réellement de prévoir comment développer l'école, comment développer une formation en fonction des besoins de tous, comment combattre la division du travail, la spécialisation abrutissante des "métiers", etc...

Voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui, comme le PS ou le PdT par exemple, laissent croire qu'on peut "améliorer" l'école dans un sens plus social. Certes, la lutte pour des réformes, même partielles, n'est pas négligeable; elle permet de préparer et de renforcer la lutte des collégiens, des apprentis et des enseignants contre la politique de formation au service de la bourgeoisie. Mais il ne faut pas faire croire que l'école puisse être effectivement "plus sociale" aussi longtemps qu'elle maintiendra la sélection, la division du travail, aussi longtemps qu'elle dépendra des finances limitées d'un état qui protège la propriété des banques et des trusts.

2. Si cette première condition est réalisée, alors il sera possible aussi de faire "dépérir l'école". Car il n'est pas indispensable (au contraire !) de séparer les bâtiments scolaires et l'enseignement de la vie sociale quotidienne, de la vie du

quartier, de l'activité culturelle et politique, du temps libre. Faire dépérir l'école, c'est commencer à supprimer cette séparation qui veut qu'il y ait d'un côté le travail et de l'autre les loisirs, d'un côté l'éducation théorique et de l'autre (plus tard) l'activité pratique. Faire dépérir l'école, c'est aussi commencer à combattre l'atomisation des différents métiers, développer une formation qui permette à tous, en particulier pour les enfants d'ouvriers, d'employés, etc., de rattraper leur retard culturel, développer une éducation qui permette que tous puissent participer consciemment à la gestion et à la construction consciente d'une nouvelle société (formation économique, connaissance de l'histoire, connaissance des problèmes de la gestion d'une entreprise, apprentissage de la gestion du développement urbain, par exemple). Dans cette perspective, trois mesures au moins nous semblent nécessaires :

a) L'école obligatoire, unique, gratuite, pour tous jusqu'à 18 ans au moins, ceci afin de garantir pour tous une formation la plus complète possible. Bien entendu, cela implique en même temps l'abolition du système des notes, des sections, des examens sélectifs, etc... Si l'école maternelle peut fonctionner sans examens ni notes, pourquoi ne pourrait-on pas acquérir d'autres connaissances, jusqu'à 18 ans, sans devoir passer des examens ? A moins qu'on ne vienne nous dire qu'on "n'apprend rien" à l'école enfantine ... Ce qui n'est pas vrai ! Que l'on offre la possibilité de contrôler soi-même et collectivement son niveau de connaissances, ne doit pas être confondu avec les notes et les examens. D'ailleurs, les élèves savent le plus souvent d'eux-mêmes ce qu'ils ont assi-

milé ou non.

L'école, aussi, devra pouvoir offrir un système toujours plus développé de "recyclage" à ceux qui ont commencé une activité professionnelle. Pourquoi arrêter d'apprendre, une fois qu'on a un "métier" ? C'est non seulement stupide, mais biologiquement et psychiquement intenable. Si la société bourgeoise le maintient, c'est parce qu'elle force au travail, et ses "cours de recyclage" n'ont d'autre rôle que de permettre, en un temps record, de changer de profession.

b) Une diminution radicale des heures de cours fondamentaux, et un éventail d'activités beaucoup plus large, ceci afin de commencer à combattre la division entre travail et loisir, entre apprentissage et activité culturelles, etc... Bien sûr, cet héritage profondément ancré de la société bourgeoise ne sera pas surmonté d'un coup. En particulier, il faudra développer un système qui permette une formation au rythme de chacun, afin que les enfants d'ouvriers ou d'employés puissent réellement rattraper le retard culturel issu de leur situation sociale. Mais c'est pour cela qu'il faut envisager d'emblée une réduction des heures de cours fondamentaux.

c) Une transformation de l'école en une institution sociale où puisse se développer les multiples activités de la vie quotidienne : cinéma, bibliothèques, salles à disposition, ateliers, etc... Dans ce but, les

"enseignants" devront être en nombre suffisant pour participer directement à l'ensemble de la vie sociale, organisée tant dans les bâtiments scolaires que dans des stages ailleurs, l'école tendra ainsi progressivement à reprendre la place qui doit être la sienne : un centre à disposition de tous ceux qui veulent apprendre quelque chose, un centre en particulier pour la jeunesse d'un quartier où elle pourra développer l'ensemble de ses activités.

Voilà quelques-unes de ces "lignes directrices" de l'école que nous voulons. Ecole fondamentale unique, obligatoire et gratuite pour tous et toutes jusqu'à 18 ans au moins, elle refusera toute ségrégation, tout cloisonnement; l'accès à l'enseignement supérieur y serait défini par les comités de travailleurs des entreprises et les comités de travailleurs de l'enseignement; la formation des enseignants serait, elle aussi, unifiée. Car aucun système d'éducation ne saurait garantir par lui-même la disparition de la tendance "naturelle" à reproduire la division du travail. Les garanties fondamentales sont ailleurs, et tout d'abord dans le rigoureux exercice de la démocratie la plus large des comités d'entreprises et de quartiers et dans l'action consciente des organisations de travailleurs (partis et syndicats).

C'est parce que nous sommes pour cette "école" et pour cette société nouvelle que nous combattons aujourd'hui l'école de la classe bourgeoise et sa société. Et c'est dans cette perspective que nous pensons qu'il faut amorcer la lutte aujourd'hui :

* en combattant toute sélection, en refusant les classes à niveaux et les sections qui trient les élèves selon leur future profession,

* en luttant pour une réduction immédiate du nombre d'heures hebdomadaires obligatoires. Nous ne voulons pas apprendre à nous abrutir au travail !

* en avançant dès aujourd'hui la nécessité de l'école obligatoire pour tous jusqu'à 18 ans,

* pour une formation professionnelle qui ne soit pas liée à la rentabilité et à la productivité: pour un salaire de formation de fr. 1'000.- pour les apprentis! pour la prise en charge, par l'état, de la formation professionnelle avec 20 heures d'enseignement au maximum !

* contre toute discrimination dans la formation entre filles et garçons : abolition de l'obligation de suivre des cours ménagers pour les filles; pour des cours ménagers à option ouverts aux garçons comme aux filles,

* pour l'abolition des devoirs à domicile, sans que toutefois les cours deviennent plus chargés (il ne s'agit pas de remplacer un moyen de sélection par un autre). Les devoirs à domicile défavorisent les enfants d'origine modeste, leurs parents ne peuvent les aider et le travail individuel ne leur permet pas d'apprendre ce qu'ils n'ont pas compris. Les devoirs ne peuvent être faits que par ceux qui ont compris la matière enseignée: ils sont par conséquent inutiles. De plus, ils pénalisent ceux qui n'ont pas compris et ne sont qu'un palliatif aux classes trop nombreuses où l'enseignant ne peut matériellement plus se rendre compte si les élèves ont "suivi" ou non son explication.

L'école de devrait pas renforcer la dépendance des élèves envers leur milieu familial, marqué par la profession exercée par les parents,

* non à la sélection par les mathématiques et l'allemand ! L'obligation de l'allemand comme deuxième langue pénalise les enfants d'immigrés, c'est pourquoi nous sommes pour la liberté de choix de la deuxième langue (italien, espagnol, anglais, allemand, etc). Les mathématiques exigent un degré d'abstraction qui n'est pas forcément atteint par les enfants d'origine modeste. En effet, c'est la connaissance de la langue qui permet d'atteindre la capacité d'abstraction. Pour ne pas pénaliser ceux qui comprennent plus lentement : 10 élèves au maximum par classe.

* le tri se fait traditionnellement au travers d'examens individuels : ils doivent être supprimés !

* pour lutter contre tout enbrigadement idéologique de la bourgeoisie qui veut nous imposer sa morale : suppression des notes disciplinaires et du contrôle des absences qui veulent forcer à la régularité, à l'obéissance, la bonne conduite,

* pour la liberté totale d'expression et d'organisation politique pour les élèves et pour les enseignants; pour la libre disposition des salles, des projecteurs, etc... de toutes les infrastructures scolaires.

Nous refusons la théorie de la "pauvreté de l'état" pour les investissements sociaux. Il n'y a qu'à prendre l'argent où il se trouve : chez les riches, par l'imposition à 100% de tout revenu en dessus de fr. 100'000.-!

Annexe

LES PARTIS OUVRIERS ET LA CONSTITUANTE...

VERS UN ETAT PLUS SOCIAL ?

Le sous-développement régional, le manque d'emplois, les licenciements, les bas salaires, la spéculation sur le logement ou sur les terres des petits paysans, tout cela montre bien que les travailleurs n'ont rien à attendre de la propriété privée capitaliste, de la "liberté du commerce et de l'industrie", ainsi que de leurs défenseurs, les partis bourgeois (radicaux, PDC, UDC). Seule une lutte décidée du mouvement ouvrier et de tous ceux qui subissent l'oppression capitaliste (femmes, jeunes, immigrés, petits paysans) permettra de trouver des solutions. Mais aussi bien sur les formes que sur les revendications qui caractériseront cette bataille, un débat est nécessaire, auquel nous apportons ici une contribution.

Les éléments de programme déjà publiés par les partis ouvriers (PSJ, POP) dans la perspective des élections à la Constituante, contiennent des revendications (droits démocratiques, sécurité sociale) qui répondent, fût-ce partiellement, aux besoins des travailleurs. Cependant, ces mêmes partis, en mettant au centre de leur propagande l'idée d'un "Etat plus social et progressiste" ne se donnent pas, et ne donnent pas aux travailleurs, les moyens d'engager la lutte.

Le "socialisme jurassien" : Les paroles et les actes.

La stratégie du PSJ, en particulier pour la période de la Constituante, a été formulée de la manière suivante en mai 1975, lors des "Assises du socialisme jurassien" : "Le parti socialiste jurassien entend donc insérer son action dans une stratégie de rupture avec le capitalisme. Dans cet esprit (sic) le parti socialiste jurassien participera de manière active à la mise en place des institutions et de la législation du nouvel Etat jurassien."

Ainsi, la "rupture avec le capitalisme" passerait par une collaboration avec les partis bourgeois pour mettre en place des institutions qui garantissent la propriété capitaliste dans le Jura, qui permettent à une minorité de possédants de décider du développement (ou plutôt du sous-développement) de toute une région et du sort de centaines de travailleurs.

Il n'est pas besoin d'être un marxiste savant pour comprendre que ce genre d'"action" ne signifie pas du tout une "rupture avec le capitalisme", mais tout simplement l'appui d'un parti qui se réclame du mouvement ouvrier au pouvoir des patrons et des banques.

Certains militants de la gauche du PSJ rétorquent peut-être que "les socialistes jurassiens" ne doivent pas "laisser les autres modeler à leur guise ce nouvel Etat et attendre gentiment le Grand Soir" (Peuple Jurassien, No 1). Mais n'est-ce pas avec de tels arguments que le PSS justifie depuis plus de vingt ans sa présence dans toutes les institutions de l'Etat bourgeois (commissions parlementaires, Conseil fédéral, gouvernements cantonaux) : les travailleurs n'avaient plus besoin de s'organiser pour mener leur lutte indépendante, puisque des "socialistes suisses" empêchaient soi-disant "les autres" les partis bourgeois, de modeler à leur guise la politique de l'Etat. Ce réalisme du PSS n'A en tout cas pas empêché une chose : aujourd'hui, les travailleurs ont perdu l'habitude de recourir aux armes (grèves avec occupation, manifestations de masse, etc) qui leur permettraient de riposter avec succès aux attaques des patrons et de leur Etat (ce que le PS appelle "Etat social") contre l'emploi, les salaires et la sécurité sociale.

Ceux qui, à l'intérieur du PSJ, dénoncent verbalement la politique de collaboration de classe de la social-démocratie au niveau national devraient se montrer un peu plus conséquents. Et que l'on ne nous fasse pas croire qu'un "Etat social jurassien", qui sera de toute manière soumis aux lois du soi-disant "Etat social" suisse, permettra une meilleure défense des salariés !

LE POP JURASSIEN :
METTRE L'ETAT AU SERVICE DU PEUPLE ?

Les "propositions et revendications du POP pour la Constituante" reposent sur le raisonnement suivant : l'Etat est un instrument entre les mains des patrons, des banquiers et des

spéculateurs fonciers, par conséquent, il faut essayer de le changer petit à petit pour qu'il prenne en charge les intérêts des travailleurs et du "milieu populaire".

Dans cette logique, le POP jurassien se donne pour objectif de construire un Jura démocratique et progressiste, de jeter les "bases d'une égalité sociale véritable, donnant ainsi un contenu réel aux libertés politiques."

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Prenons deux exemples.

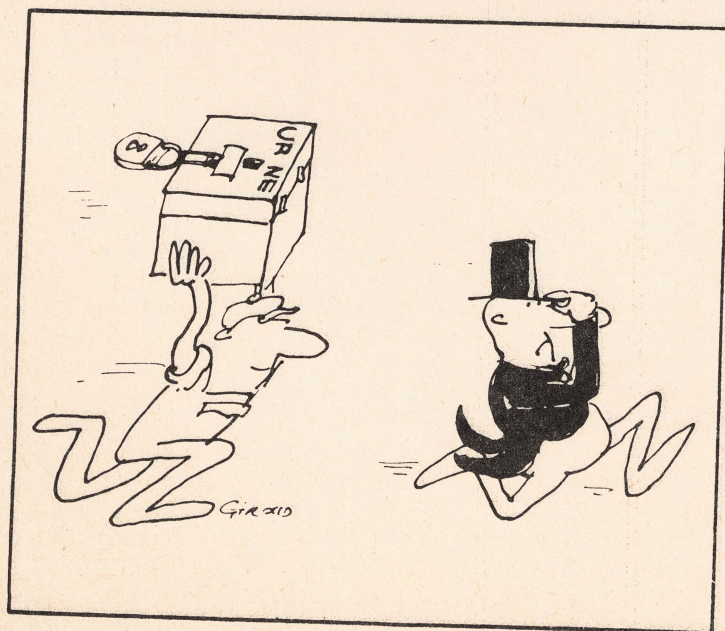
1. Il ne fait aucun doute que le mouvement ouvrier, les femmes et la jeunesse en lutte doivent mener une bataille pour la défense et l'extension des libertés démocratiques afin de conquérir le maximum de champ libre pour leur action indépendante. Continuellement, la bourgeoisie et son Etat mettent en question ces droits démocratiques : preuves en soient les récentes arrestations de militants autonomistes, les licenciements d'ouvriers combattifs dans les entreprises, le refus par l'Etat de fournir un emploi à des fonctionnaires qu'il juge "subversifs". Ce n'est pas l'Etat bourgeois, lui-même engagé dans cette politique de répression, qui garantira les droits démocratiques, s'il ne se développe pas une mobilisation des travailleurs et de leurs organisations pour l'y forcer. Mais cela n'empêche pas le POP de revendiquer qu'une "commission parlementaire permanente soit chargée de réprimer les violations des libertés et des droits fondamentaux". Une commission dans laquelle se retrouvent côte à côte des représentants du parti radical, du PDC, du PS et, peut-être du POP !

2. La mainmise des spéculateurs immobiliers et des propriétaires capitalistes sur le logement entraîne, pour les travailleurs, toute une série de conséquences : loyers exorbitants, manque de place, mauvaise isolation contre le bruit, et ainsi de suite. Tout cela parce que ceux qui contrôlent la construction de logements cherchent simplement à réaliser le maximum de profit sur le dos des locataires. Or, ce n'est que par une mobilisation de ces derniers que de meilleures conditions d'habitation pourront être conquises. Le POP propose que "l'Etat mette en place une chambre paritaire des baux et loyers", c'est-à-dire une sorte de lieu de négociations entre les propriétaires et les associations de locataires. Mais comment ceux-ci pourront-ils imposer leurs revendications sans lutte collective ?

Tout le projet d'"Etat social" qui se trouve au centre des revendications du POP le conduit d'ailleurs aux pires capitulations. On peut citer ici un exemple qui se passe de commentaires : "La propriété est garantie dans les limites de la loi. En cas d'expropriation, une indemnité équitable est due".

POUR UNE ACTION UNITAIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Ce n'est donc pas autour de l'illusion d'un "Etat social et progressiste" que la bataille doit aujourd'hui être engagée. Les organisations du mouvement ouvrier doivent dénoncer la garantie que donne le projet de Constitution de l'Ordre des avocats jurassiens à la propriété et au profit capitalistes et s'engager dans une lutte unitaire avec tous ceux qui subissent l'oppression capitaliste pour imposer les droits et les revendications propres des travailleurs.



imprecor

correspondance de presse internationale

bimensuel n°40-41 18 décembre 75 60fb. 5fs, 6ff

**économie capitaliste
internationale**

**EN ATTENDANT
LA REPRISE...**

**grande bretagne
AU BORD DU GOUFFRE**

**FRANCE: reprise pro-
bable sur fond de crise**

**Amérique centrale,
brésil, états unis**

la brèche

organe bimensuel de la ligue marxiste révolutionnaire

ORGANO DELLA LEGA MARXISTA RIVOLUZIONARIA

ROSSO

ROJO

Presche

Organ der Revolutionären Marxistischen Liga

inglês para a emigração capitalista
de la prensa de la lig marxista revolucionaria
(rusa)
con la colaboración
de la lig comunista revolucionaria
(español)

Abonnez-vous à notre presse. Lisez nos publications.
Adresse : LMR, case postale 59, 2 800 Delémont 1
ou CEDIPS, case postale, 1 000 Lausanne 17

LA BOURGEOISIE

ÇA EXISTE !



PETIT APERÇU DU CAPITALISME SUISSE

En vente chez Cedips, c.p. 1000 Lausanne 17, fr. 5.-

ligue marxiste révolutionnaire



LA CRISE

LEUR REPONSE LA NOTRE



MANIFESTE DE LA LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE